

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3022

29 novembre 2013

SOMMAIRE

agracontrol s.à r.l.	145053	New Star Global Property Management (Luxembourg Four) S.à r.l.	145056
CEP III Investments S.C.A.	145027	New Star Global Property Management (Luxembourg Three) S.à r.l.	145056
Lux-Avantage Advisory S.A. Holding	145010	Opportunity Fund III Property XVII S.à r.l.	145056
LUXBOND Advisory	145010	Opportunity Fund III Property XVI S.à r.l.	145056
Luxcash Advisory S.A. Holding	145010	Pasta Express s.à r.l.	145055
Lux-Croissance Advisory S.A. Holding ..	145010	Petsitting	145055
Luxembourg e-archiving	145022	Pinder Holding S.A.	145053
Lux-Equity Advisory S.A. Holding	145010	Prelor S.A.	145054
Lux-Euro-Stocks Advisory S.A. Holding .	145010	ProLogis Czech Republic III S.à r.l.	145054
Lux-Index US Advisory S.A. Holding	145010	ProLogis France LII S.à r.l.	145054
Lux-Pension Advisory S.A. Holding	145010	ProLogis France V S.à r.l.	145054
Lux-Portfolio Advisory S.A. Holding	145010	ProLogis France XXI S.à r.l.	145054
Lux-Protect Fund Advisory S.A. Holding	145010	ProLogis France XXIX S.à r.l.	145054
Lux-Sectors Advisory S.A. Holding	145010	ProLogis France XXVI S.à r.l.	145055
Lux-Top 50 Advisory S.A. Holding	145010	ProLogis UK IX Sàrl	145055
Lux-World Fund Advisory S.A. Holding .	145010	Prom-Sca Constructions s.à r.l.	145055
Meigerhorn Etoy S.à r.l.	145023	Schedir Invest S.A.	145018
Meigerhorn II Etoy III S.à r.l.	145023	Victor Buck Services	145022
Meigerhorn II Etoy S.à r.l.	145023		
N.E.I. Finance	145056		
N.E.I. Finance	145055		
New Star Global Property Management (Luxembourg Five) S.à r.l.	145056		

Lux-Avantage Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 46.042.

LUXBOND Advisory, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 30.522.

Luxcash Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 33.519.

Lux-Croissance Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 38.459.

Lux-Equity Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 41.262.

Lux-Euro-Stocks Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 64.175.

Lux-Index US Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 75.344.

Lux-Pension Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 46.415.

Lux-Portfolio Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 66.906.

Lux-Protect Fund Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 79.399.

Lux-Sectors Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 70.258.

Lux-Top 50 Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 59.732.

Lux-World Fund Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 46.535.

PROJET DE FUSION**LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DE:**

LUX-AVANTAGE ADVISORY S.A. HOLDING, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.042 (ci-après «LUX-AVANTAGE ADVISORY»); et

LUXBOND ADVISORY S.A. HOLDING, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 30.522 (ci-après «LUXBOND ADVISORY»); et

LUXCASH ADVISORY S.A. HOLDING, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33.519 (ci-après «LUXCASH ADVISORY»); et

LUX-CROISSANCE ADVISORY S.A. HOLDING, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.459 (ci-après «LUX-CROISSANCE ADVISORY»); et

LUX-EQUITY ADVISORY S.A. HOLDING, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.262 (ci-après «LUX-EQUITY ADVISORY»); et

LUX-EURO-STOCKS ADVISORY S.A. HOLDING, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.175 (ci-après «LUX-EURO-STOCKS ADVISORY»); et

LUX-INDEX US ADVISORY S.A. HOLDING, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.344 (ci-après «LUX-INDEX US ADVISORY»); et

LUX-PENSION ADVISORY S.A. HOLDING, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.415 (ci-après «LUX-PENSION ADVISORY»); et

LUX-PORTFOLIO ADVISORY S.A. HOLDING, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 66.906 (ci-après «LUX-PORTFOLIO ADVISORY»); et

LUX-PROTECT FUND ADVISORY S.A. HOLDING, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.399 (ci-après «LUX-PROTECT FUND ADVISORY»); et

LUX-SECTORS ADVISORY S.A. HOLDING, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.258 (ci-après «LUX-SECTORS ADVISORY»); et

LUX-TOP 50 ADVISORY S.A. HOLDING, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.732 (ci-après «LUX-TOP 50 ADVISORY»); et

LUX-WORLD FUND ADVISORY S.A. HOLDING, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.535 (ci-après «LUX-WORLD FUND ADVISORY»);

(toutes les sociétés collectivement «les Sociétés Fusionnantes»),

ATTENDU QUE

il a été décidé que LUX-AVANTAGE ADVISORY, LUXCASH ADVISORY, LUX-CROISSANCE ADVISORY, LUX-EQUITY ADVISORY, LUX-EURO-STOCKS ADVISORY, LUX-INDEX US ADVISORY, LUX-PENSION ADVISORY, LUX-PORTFOLIO ADVISORY, LUX-PROTECT FUND ADVISORY, LUX-SECTORS ADVISORY, LUX-TOP 50 ADVISORY et LUX-WORLD FUND ADVISORY (ci-après collectivement «les Sociétés Absorbées») fusionneront avec LUXBOND ADVISORY par voie d'absorption sans liquidation des Sociétés Absorbées par LUXBOND ADVISORY (la «Société Absorbante»), conformément au droit luxembourgeois et suivant les termes et conditions d'un projet de fusion commun des Sociétés Fusionnantes (la «Fusion»);

EN CONSEQUENCE, établissent le projet de fusion (le «Projet de Fusion») suivant:

I. Les Sociétés Fusionnantes

(A) LUXBOND ADVISORY (la société absorbante)

LUXBOND ADVISORY est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 30.522.

LUXBOND ADVISORY a été constituée le 18 mai 1989 suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 202 du 22 juillet 1989.

Les statuts de LUXBOND ADVISORY ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 643 du 8 septembre 2000.

Le capital social souscrit de LUXBOND ADVISORY est fixé à soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros et six cents (74.368,06 EUR), représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale. Toutes les actions sont nominatives.

(B) LUX-AVANTAGE ADVISORY (une société absorbée)

LUX-AVANTAGE ADVISORY est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.042.

LUX-AVANTAGE ADVISORY a été constituée le 28 décembre 1993 suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 54 du 8 février 1994.

Les statuts de LUX-AVANTAGE ADVISORY ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 371 du 24 mai 2000.

Le capital social souscrit de LUX-AVANTAGE ADVISORY est fixé à soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros et six cents (74.368,06 EUR), représenté par trois mille (3.000) actions, sans désignation de valeur nominale. Toutes les actions sont nominatives.

(C) LUXCASH ADVISORY (une société absorbée)

LUXCASH ADVISORY est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33.519.

LUXCASH ADVISORY a été constituée le 6 avril 1990 suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Dudelange, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 361 du 5 octobre 1990.

Les statuts de LUXCASH ADVISORY ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du 7 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 643 du 8 septembre 2000.

Le capital social souscrit de LUXCASH ADVISORY est fixé à soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros et six cents (74.368,06 EUR), représenté par trois cents (300) actions, sans désignation de valeur nominale. Toutes les actions sont nominatives.

(D) LUX-CROISSANCE ADVISORY (une société absorbée)

LUX-CROISSANCE ADVISORY est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.459.

LUX-CROISSANCE ADVISORY a été constituée le 4 novembre 1991 suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Dudelange, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 469 du 23 décembre 1991.

Les statuts de LUX-CROISSANCE ADVISORY ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 318 du 2 mai 2000.

Le capital social souscrit de LUX-CROISSANCE ADVISORY est fixé à soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros et six cents (74.368,06 EUR), représenté par trois mille (3.000) actions, sans désignation de valeur nominale. Toutes les actions sont nominatives.

(E) LUX-EQUITY ADVISORY (une société absorbée)

LUX-EQUITY ADVISORY est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.262.

LUX-EQUITY ADVISORY a été constituée le 10 août 1992 suivant acte reçu par Maître Alex Weber, alors notaire de résidence à Bascharage, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 579 du 8 décembre 1992.

Les statuts de LUX-EQUITY ADVISORY ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Alex Weber, alors notaire de résidence à Bascharage, en date du 9 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 170 du 25 février 2000.

Le capital social souscrit de LUX-EQUITY ADVISORY est fixé à soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros et six cents (74.368,06 EUR), représenté par trois mille (3.000) actions, sans désignation de valeur nominale. Toutes les actions sont nominatives.

(F) LUX-EURO-STOCKS ADVISORY (une société absorbée)

LUX-EURO-STOCKS ADVISORY est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.175.

LUX-EURO-STOCKS ADVISORY a été constituée le 10 avril 1998 suivant acte reçu par Maître Alex Weber, alors notaire de résidence à Bascharage, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 513 du 13 juillet 1998.

Les statuts de LUX-EURO-STOCKS ADVISORY ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du 26 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 643 du 8 septembre 2000.

Le capital social souscrit de LUX-EURO-STOCKS ADVISORY est fixé à soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros et sept cents (74.368,07 EUR), représenté par trois mille (3.000) actions, sans désignation de valeur nominale. Toutes les actions sont nominatives.

(G) LUX-INDEX US ADVISORY (une société absorbée)

LUX-INDEX US ADVISORY est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.344.

LUX-INDEX US ADVISORY a été constituée le 19 avril 2000 suivant acte reçu par Maître Alex Weber, alors notaire de résidence à Bascharage, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 395 du 2 juin 2000.

Le capital social souscrit de LUX-INDEX US ADVISORY est fixé à quatre-vingt mille dollars US (80.000 USD), représenté par huit cents (800) actions, sans désignation de valeur nominale. Toutes les actions sont nominatives.

(H) LUX-PENSION ADVISORY (une société absorbée)

LUX-PENSION ADVISORY est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.415.

LUX-PENSION ADVISORY a été constituée le 11 janvier 1994 suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Dudelange, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 149 du 19 avril 1994.

Les statuts de LUX-PENSION ADVISORY ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1420 du 1^{er} octobre 2002.

Le capital social souscrit de LUX-PENSION ADVISORY est fixé à quatre-vingt mille euros (80.000 EUR), représenté par huit cents (800) actions, sans désignation de valeur nominale. Toutes les actions sont nominatives.

(I) LUX-PORTFOLIO ADVISORY (une société absorbée)

LUX-PORTFOLIO ADVISORY est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 66.906.

LUX-PORTFOLIO ADVISORY a été constituée le 30 octobre 1998 suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 883 du 7 décembre 1998.

Les statuts de LUX-PORTFOLIO ADVISORY ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 6 septembre 2000, publié au Mémorial C numéro 150 du 27 février 2001.

Le capital social souscrit de LUX-PORTFOLIO ADVISORY est fixé à quatre-vingt mille euros (80.000,- EUR), représenté par huit cents (800) actions, sans désignation de valeur nominale. Toutes les actions sont nominatives.

(J) LUX-PROTECT FUND ADVISORY (une société absorbée)

LUX-PROTECT FUND ADVISORY est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.399.

LUX-PROTECT FUND ADVISORY a été constituée le 15 décembre 2000 suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 26 du 15 janvier 2001.

Les statuts de LUX-PROTECT FUND ADVISORY ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Alex Weber, alors notaire de résidence à Bascharage, en date du 10 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 1077 du 21 octobre 2005.

Le capital social souscrit de LUX-PROTECT FUND ADVISORY est fixé à quatre-vingt mille euros (80.000 EUR), représenté par huit cents (800) actions, sans désignation de valeur nominale. Toutes les actions sont nominatives.

(K) LUX-SECTORS ADVISORY (une société absorbée)

LUX-SECTORS ADVISORY est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.258.

LUX-SECTORS ADVISORY a été constituée le 18 juin 1999 suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, alors notaire de résidence à Differdange, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 642 du 25 août 1999.

Les statuts de LUX-SECTORS ADVISORY ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 septembre 2000, publié au Mémorial C numéro 123 du 17 février 2001.

Le capital social souscrit de LUX-SECTORS ADVISORY est fixé à quatre-vingt mille euros (80.000 EUR), représenté par huit cents (800) actions, sans désignation de valeur nominale. Toutes les actions sont nominatives.

(L) LUX-TOP 50 ADVISORY (une société absorbée)

LUX-TOP 50 ADVISORY est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.732.

LUX-TOP 50 ADVISORY a été constituée le 26 juin 1997 suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 528 du 26 septembre 1997.

Les statuts de LUX-TOP 50 ADVISORY ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du 10 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 643 du 8 septembre 2000.

Le capital social souscrit de LUX-TOP 50 ADVISORY est fixé à soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros et six cents (74.368,06 EUR), représenté par trois mille (3.000) actions, sans désignation de valeur nominale. Toutes les actions sont nominatives.

(M) LUX-WORLD FUND ADVISORY (une société absorbée)

LUX-WORLD FUND ADVISORY est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.535.

LUX-WORLD FUND ADVISORY a été constituée le 12 janvier 1994 suivant acte reçu par Maître Alex Weber, alors notaire de résidence à Bascharage, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 169 du 29 avril 1994.

Les statuts de LUX-WORLD FUND ADVISORY ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Alex Weber, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 19 janvier 2000, publié au Mémorial C numéro 293 du 19 avril 2000.

Le capital social souscrit de LUX-WORLD FUND ADVISORY est fixé à soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros et six cents (74.368,06 EUR), représenté par trois mille (3.000) actions, sans désignation de valeur nominale. Toutes les actions sont nominatives.

II. Fusion

Les Sociétés Absorbées fusionneront avec LUXBOND ADVISORY par voie d'absorption sans liquidation des Sociétés Absorbées par LUXBOND ADVISORY conformément aux (i) dispositions de la section XIV de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés»), et aux (ii) termes et conditions contenus dans le présent Projet de Fusion ((i) et (ii) collectivement les «Termes et Conditions de la Fusion»).

Lors de la prise d'effet de la Fusion, tous les actifs et les passifs des Sociétés Absorbées (tels qu'ils existent à la Date d'Effet, telle que définie ci-dessous) seront transférés de plein droit à LUXBOND ADVISORY, les Sociétés Absorbées cesseront d'exister et LUXBOND ADVISORY procédera à une augmentation de capital à concurrence de EUR 899.675,90 pour le porter de son montant actuel de EUR 74.368,06 à EUR 974.043,96 par l'émission de 36.292 nouvelles actions sans désignation de valeur nominale à allouer aux actionnaires des Sociétés Absorbées, conformément aux Termes et Conditions de la Fusion.

III. Date d'effet de la Fusion

La Fusion est réalisée lorsque sont intervenues les décisions concordantes prises par les assemblées générales des actionnaires de toutes les Sociétés Fusionnantes en date du 31 décembre 2013 (la «Date d'Effet»).

La Fusion prendra effet à l'égard des tiers à la date de publication dans le Mémorial C des actes notariés contenant les résolutions des Sociétés Fusionnantes approuvant la Fusion, conformément aux dispositions de l'Article 9 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés.

Les nouvelles actions de LUXBOND ADVISORY assignées aux actionnaires des Sociétés Absorbées donneront droit de participer aux bénéfices à partir de la Date d'Effet.

IV. Traitement comptable de la Fusion

Les opérations des Sociétés Absorbées seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante LUXBOND ADVISORY à partir du 1^{er} octobre 2013. Les opérations seront compta-

bilisées dans le respect du principe de continuité comptable. Tous les éléments d'actif et de passif comptabilisés par les Sociétés Fusionnantes seront repris à leur valeur comptable historique et le résultat de LUXBOND ADVISORY reprendra les résultats de chacune des Sociétés Absorbées avec effet au 1^{er} octobre 2013.

V. Comptes de référence - Valorisation

Les Termes et Conditions de la Fusion ont été déterminés par référence aux situations comptables intérimaires des Sociétés Fusionnantes établies au 30 septembre 2013, déduction faites d'éventuels dividendes annuels et/ou intérimaires versés entre le 30 septembre et la Date d'Effet et des réserves libres éventuellement constituées. Il est entendu toutefois que l'actif et le passif des Sociétés Absorbées seront transférés à LUXBOND ADVISORY dans leur état existant à la Date d'Effet.

Les actifs transférés et les passifs pris en charge par LUXBOND ADVISORY seront évalués à leur valeur comptable historique.

VI. Rapports d'échange

Aux fins de la détermination des rapports d'échange, la valeur des actions de la Société Absorbante et des Sociétés Absorbées a été déterminée en tenant compte du capital social et des réserves légales constituées, étant donné que cette méthode offre une comparabilité parfaite entre les sociétés concernées.

(A) En échange du transfert de plein droit de tous les actifs et passifs de LUX-AVANTAGE ADVISORY par voie de la Fusion, la Société Absorbante émettra en faveur des actionnaires de LUX-AVANTAGE ADVISORY trois mille (3.000) actions de LUXBOND ADVISORY en échange de trois mille (3.000) actions de LUX-AVANTAGE ADVISORY, ce qui correspond à un rapport d'échange de une (1) action nouvelle de LUXBOND ADVISORY pour une (1) action existante de LUX-AVANTAGE ADVISORY (le «Rapport d'Echange de LUX-AVANTAGE ADVISORY»). Les nouvelles actions de LUXBOND ADVISORY seront émises en faveur des actionnaires à la Date d'Effet, sans paiement de prime de fusion;

(B) En échange du transfert de plein droit de tous les actifs et passifs de LUXCASH ADVISORY par voie de la Fusion, la Société Absorbante émettra en faveur des actionnaires de LUXCASH ADVISORY trois mille (3.000) actions de LUXBOND ADVISORY en échange de trois cents (300) actions de LUXCASH ADVISORY, ce qui correspond à un rapport d'échange de dix (10) actions nouvelles de LUXBOND ADVISORY pour une (1) action existante de LUXCASH ADVISORY (le «Rapport d'Echange de LUXCASH ADVISORY»). Les nouvelles actions de LUXBOND ADVISORY seront émises en faveur des actionnaires à la Date d'Effet, sans paiement de prime de fusion;

(C) En échange du transfert de plein droit de tous les actifs et passifs de LUX-CROISSANCE ADVISORY par voie de la Fusion, la Société Absorbante émettra en faveur des actionnaires de LUX-CROISSANCE ADVISORY trois mille (3.000) actions de LUXBOND ADVISORY en échange de trois mille (3.000) actions de LUX-CROISSANCE ADVISORY, ce qui correspond à un rapport d'échange de une (1) action nouvelle de LUXBOND ADVISORY pour une (1) action existante de LUX-CROISSANCE ADVISORY (le «Rapport d'Echange de LUX-CROISSANCE ADVISORY»). Les nouvelles actions de LUXBOND ADVISORY seront émises en faveur des actionnaires à la Date d'Effet, sans paiement de prime de fusion;

(D) En échange du transfert de plein droit de tous les actifs et passifs de LUX-EQUITY ADVISORY par voie de la Fusion, la Société Absorbante émettra en faveur des actionnaires de LUX-EQUITY ADVISORY trois mille (3.000) actions de LUXBOND ADVISORY en échange de trois mille (3.000) actions de LUX-EQUITY ADVISORY, ce qui correspond à un rapport d'échange de une (1) action nouvelle de LUXBOND ADVISORY pour une (1) action existante de LUX-EQUITY ADVISORY (le «Rapport d'Echange de LUX-EQUITY ADVISORY»). Les nouvelles actions de LUXBOND ADVISORY seront émises en faveur des actionnaires à la Date d'Effet, sans paiement de prime de fusion;

(E) En échange du transfert de plein droit de tous les actifs et passifs de LUX-EURO-STOCKS ADVISORY par voie de la Fusion, la Société Absorbante émettra en faveur des actionnaires de LUX-EURO-STOCKS ADVISORY trois mille (3.000) actions de LUXBOND ADVISORY en échange de trois mille (3.000) actions de LUX-EURO-STOCKS ADVISORY, ce qui correspond à un rapport d'échange de une (1) action nouvelle de LUXBOND ADVISORY pour une (1) action existante de LUX-EURO-STOCKS ADVISORY (le «Rapport d'Echange de LUX-EURO-STOCKS ADVISORY»). Les nouvelles actions de LUXBOND ADVISORY seront émises en faveur des actionnaires à la Date d'Effet, sans paiement de prime de fusion;

(F) En échange du transfert de plein droit de tous les actifs et passifs de LUX-INDEX US ADVISORY par voie de la Fusion, la Société Absorbante émettra en faveur des actionnaires de LUX-INDEX US ADVISORY deux mille trois cent quatre-vingt-quatre (2.384) nouvelles actions de LUXBOND ADVISORY en échange de huit cents (800) actions de LUX-INDEX US ADVISORY, ce qui correspond à un rapport d'échange de deux virgule neuf mille huit cent et une (2,9801) actions nouvelles de LUXBOND ADVISORY pour une (1) action existante de LUX-INDEX US ADVISORY (le «Rapport d'Echange de LUX-INDEX US ADVISORY»). Etant donné que la devise comptable de LUX-INDEX US ADVISORY est le dollar US (USD), le cours d'échange EUR/USD au 30 septembre 2013 (1 EUR = 1,35365 USD) est appliqué pour les besoins du calcul du ratio d'échange. Les nouvelles actions de LUXBOND ADVISORY seront émises en faveur des actionnaires à la Date d'Effet, sans paiement de prime de fusion;

(G) En échange du transfert de plein droit de tous les actifs et passifs de LUX-PENSION ADVISORY par voie de la Fusion, la Société Absorbante émettra en faveur des actionnaires de LUX-PENSION ADVISORY trois mille deux cent vingt-sept (3.227) nouvelles actions de LUXBOND ADVISORY en échange de huit cents (800) actions de LUX-PENSION

ADVISORY, ce qui correspond à un rapport d'échange de quatre virgule zéro trois cent quarante (4,0340) actions nouvelles de LUXBOND ADVISORY pour une (1) action existante de LUX-PENSION ADVISORY (le «Rapport d'Echange de LUX-PENSION ADVISORY»). Les nouvelles actions de LUXBOND ADVISORY seront émises en faveur des actionnaires à la Date d'Effet, sans paiement de prime de fusion;

(H) En échange du transfert de plein droit de tous les actifs et passifs de LUX-PORTFOLIO ADVISORY par voie de la Fusion, la Société Absorbante émettra en faveur des actionnaires de LUX-PORTFOLIO ADVISORY trois mille deux cent vingt-sept (3.227) nouvelles actions de LUXBOND ADVISORY en échange de huit cents (800) actions de LUX-PORTFOLIO ADVISORY, ce qui correspond à un rapport d'échange de quatre virgule zéro trois cent quarante (4,0340) actions nouvelles de LUXBOND ADVISORY pour une (1) action existante de LUX-PORTFOLIO ADVISORY (le «Rapport d'Echange de LUX-PORTFOLIO ADVISORY»). Les nouvelles actions de LUXBOND ADVISORY seront émises en faveur des actionnaires à la Date d'Effet, sans paiement de prime de fusion;

(I) En échange du transfert de plein droit de tous les actifs et passifs de LUX-PROTECT FUND ADVISORY par voie de la Fusion, la Société Absorbante émettra en faveur des actionnaires de LUX-PROTECT FUND ADVISORY trois mille deux cent vingt-sept (3.227) nouvelles actions de LUXBOND ADVISORY en échange de huit cents (800) actions de LUX-PROTECT FUND ADVISORY, ce qui correspond à un rapport d'échange de quatre virgule zéro trois cent quarante (4,0340) actions nouvelles de LUXBOND ADVISORY pour une (1) action existante de LUX-PROTECT FUND ADVISORY (le «Rapport d'Echange de LUX-PROTECT FUND ADVISORY»). Les nouvelles actions de LUXBOND ADVISORY seront émises en faveur des actionnaires à la Date d'Effet, sans paiement de prime de fusion;

(J) En échange du transfert de plein droit de tous les actifs et passifs de LUX-SECTORS ADVISORY par voie de la Fusion, la Société Absorbante émettra en faveur des actionnaires de LUX-SECTORS ADVISORY trois mille deux cent vingt-sept (3.227) nouvelles actions de LUXBOND ADVISORY en échange de huit cents (800) actions de LUX-SECTORS ADVISORY, ce qui correspond à un rapport d'échange de quatre virgule zéro trois cent quarante (4,0340) actions nouvelles de LUXBOND ADVISORY pour une (1) action existante de LUX-SECTORS ADVISORY (le «Rapport d'Echange de LUX-SECTORS ADVISORY»). Les nouvelles actions de LUXBOND ADVISORY seront émises en faveur des actionnaires à la Date d'Effet, sans paiement de prime de fusion;

(K) En échange du transfert de plein droit de tous les actifs et passifs de LUX-TOP 50 ADVISORY par voie de la Fusion, la Société Absorbante émettra en faveur des actionnaires de LUX-TOP 50 ADVISORY trois mille (3.000) nouvelles actions de LUXBOND ADVISORY en échange de trois mille (3.000) actions de LUX-TOP 50 ADVISORY, ce qui correspond à un rapport d'échange de une (1) action nouvelle de LUXBOND ADVISORY pour une (1) action existante de LUX-TOP 50 ADVISORY (le «Rapport d'Echange de LUX-TOP 50 ADVISORY»). Les nouvelles actions de LUXBOND ADVISORY seront émises en faveur des actionnaires à la Date d'Effet, sans paiement de prime de fusion;

(L) En échange du transfert de plein droit de tous les actifs et passifs de LUX-WORLD FUND ADVISORY par voie de la Fusion, la Société Absorbante émettra en faveur des actionnaires de LUX-WORLD FUND ADVISORY trois mille (3.000) nouvelles actions de LUXBOND ADVISORY en échange de trois mille (3.000) actions de LUX-WORLD FUND ADVISORY, ce qui correspond à un rapport d'échange de une (1) action nouvelle de LUXBOND ADVISORY pour une (1) action existante de LUX-WORLD FUND ADVISORY (le «Rapport d'Echange de LUX-WORLD FUND ADVISORY»). Les nouvelles actions de LUXBOND ADVISORY seront émises en faveur des actionnaires à la Date d'Effet, sans paiement de prime de fusion.

Les actions de LUXBOND ADVISORY nouvellement émises donneront droit à toute distribution faite après la Date d'Effet.

Il n'y aura pas de paiement d'une soulte en espèces.

VII. Réalisation de la fusion

Lors de la prise d'effet de la Fusion, les actionnaires respectifs des Sociétés Absorbées se verront automatiquement échanger leurs actions détenues dans le capital des Sociétés Absorbées contre une quote-part des 36.292 actions de LUXBOND ADVISORY nouvellement émises, en fonction de leur participation telle qu'inscrite dans le registre des actionnaires au 31 décembre 2013 et en fonction des Rapports d'Echange des Sociétés Absorbées définies ci-avant.

L'inscription des actions nouvellement émises par LUXBOND ADVISORY en faveur des actionnaires des Sociétés Absorbées se fera dans le registre des actions nominatives de la Société Absorbante à la Date d'Effet.

Les anciennes actions des Sociétés Absorbées, échangées contre des nouvelles actions de la Société Absorbante, seront annulées à la Date d'Effet.

La fusion sera réalisée en neutralité fiscale et selon le principe de continuation des valeurs comptables par la Société Absorbante.

VIII. Rapports écrits détaillés

Les Conseils d'Administration de chacune des Sociétés Fusionnantes ont dans un rapport écrit détaillé expliqué les raisons de la Fusion, le rapport d'échange, les conséquences anticipées pour les activités respectives des Sociétés Fusionnantes et les implications juridiques et économiques de la Fusion.

IX. Experts indépendants

Comme l'Article 266 (5) de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés l'autorise, ni un examen des projets communs de fusion par des experts indépendants ni des rapports d'experts ne sont établis, étant donné que les actionnaires de chacune des Sociétés Fusionnantes en ont décidé ainsi et qu'il n'existe aucun porteur de titres conférant un droit de vote dans aucune des Sociétés Fusionnantes.

Néanmoins, conformément aux dispositions des articles 266 (3) et 26-1 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés, des rapports portant sur la description des actifs des Sociétés Absorbées ont été préparés par un réviseur d'entreprises.

X. Avantages particuliers

Aucun avantage particulier n'a été ou ne sera accordé en relation avec la Fusion aux membres des Conseils d'Administration des Sociétés Fusionnantes, à leurs commissaires aux comptes, aux réviseurs d'entreprises ou à toute autre personne au sens de l'article 261 (2) g) de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés.

XI. Traitement des droits spéciaux

Aucune personne physique ou morale n'a de droits spéciaux à l'égard des Sociétés Fusionnantes, autrement qu'en sa qualité d'actionnaire au sens de l'Article 261 (2) f) de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés.

Aucun paiement ou droit compensatoire ne sera accordé.

XII. Poursuite des activités

La Société Absorbante a l'intention de poursuivre les activités des Sociétés Absorbées. La Société Absorbante n'a l'intention d'interrompre aucune activité du fait de la Fusion.

XIII. Changement des statuts et réduction de capital

Immédiatement après l'approbation de la décision de fusionner par les actionnaires de LUXBOND ADVISORY, une modification des statuts de LUXBOND ADVISORY sera soumise à l'approbation des actionnaires, dans l'objectif de changer la dénomination de LUXBOND ADVISORY en LUX-FUND ADVISORY S.A. Les modifications seront effectives à la Date d'Effet.

Le capital social souscrit de LUXBOND ADVISORY tel qu'il résultera de la Fusion sera réduit dans une dernière étape à la Date d'Effet afin de le ramener d'un montant de 974.043,96 euros (montant des capitaux sociaux individuels cumulés des Sociétés Fusionnantes au 30 septembre 2013) à un montant de 100.000,- euros, alors que l'activité poursuivie par LUXBOND ADVISORY ne nécessite pas une capitalisation aussi importante.

La réduction de capital sera effectuée par le biais d'une réduction du pair comptable des actions actuellement émises sans annulation d'actions et par remboursement aux actionnaires de leurs apports respectifs au pro rata de leur participation dans le capital social et dans le plus strict respect du traitement égalitaire des actionnaires.

Le montant excédentaire de la réserve légale suite à la réduction de capital (dépassant donc 10% du capital social de 100.000,- euros post réduction de capital) sera affecté à un compte de réserve distribuable. Ce compte sera également intégralement distribué à la Date d'Effet au pro rata de la participation de chaque actionnaire de LUXBOND ADVISORY en même temps que la réduction de capital.

XIV. Approbation par les actionnaires et par les Conseils d'Administration

Les Conseils d'Administration des Sociétés Fusionnantes ont approuvé ce Projet de Fusion lors des réunions des Conseils d'Administration du 24 octobre 2013.

La Fusion est subordonnée à l'adoption du Projet de Fusion par les assemblées générales des actionnaires de chacune des Sociétés Fusionnantes, qui auront lieu le 31 décembre 2013.

XV. Dépôt des documents auprès des registres publics

Le présent Projet de Fusion sera déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

XVI. Documents disponibles aux sièges sociaux des Sociétés Fusionnantes

Le Projet de Fusion sera disponible aux sièges sociaux des Sociétés Fusionnantes, ensemble avec les documents suivants:

(i) les comptes annuels des Sociétés Fusionnantes relatifs aux trois derniers exercices sociaux, tels qu'approuvés par les assemblées générales annuelles respectives, compris les rapports des commissaires aux comptes, et les rapports de gestion des Conseils d'Administration aux Assemblées;

(ii) les situations comptables intérimaires des Sociétés Fusionnantes établies au 30 septembre 2013;

(iii) les rapports écrits détaillés des Conseils d'Administration sur le Projet de Fusion pour chacune des Sociétés Fusionnantes, conformément à l'article 265 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés;

(iv) les rapports du réviseur d'entreprises pour chacune des Sociétés Fusionnantes conformément aux articles 266 (3) et 26-1 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés.

Les documents comptables et autres documents des Sociétés Absorbées seront déposés et disponibles au siège social de la Société Absorbante pendant la période légale.

XVII. Composition du conseil d'administration de la Société Absorbante

La composition du Conseil d'Administration de la Société Absorbante changera suite à l'approbation de la Fusion par les assemblées générales des actionnaires. A partir de cette approbation, le Conseil d'Administration de la Société Absorbante sera composé des personnes suivantes:

Monsieur Luis DIAS BARROS, Administrateur
Monsieur Claude HIRTZIG, Administrateur
Monsieur Aly KOHLL, Administrateur
Monsieur Roger KRÄMER, Administrateur
Monsieur Norbert NICKELS, Administrateur
Monsieur Alain RIES, Administrateur
Madame Ingrid STEVENS, Administrateur
Monsieur Carlo STRONCK, Administrateur
Monsieur Paolo VINCIARELLI, Administrateur
Monsieur Charles WAGENER, Administrateur
Monsieur Paul WARINGO, Administrateur
Monsieur Laurent ZAHLES, Administrateur.

Leur nomination est valable pour une période se terminant à la date de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire annuelle de la Société Absorbante qui se tiendra en avril 2014.

XVIII. Langue

Le présent Projet de Fusion est disponible uniquement en langue française.

EN FOI DE QUOI, les Sociétés Fusionnantes ont fait signer ce Projet de Fusion à la date indiquée ci-dessus par leurs Administrateurs respectifs dûment autorisés.

Signatures:

LUX-AVANTAGE ADVISORY S.A. HOLDING
LUXBOND ADVISORY S.A. HOLDING
LUXCASH ADVISORY S.A. HOLDING
LUX-CROISSANCE ADVISORY S.A. HOLDING
LUX-EQUITY ADVISORY S.A. HOLDING
LUX-EURO-STOCKS ADVISORY S.A. HOLDING
LUX-INDEX US ADVISORY S.A. HOLDING
LUX-PENSION ADVISORY S.A. HOLDING
LUX-PORTFOLIO ADVISORY S.A. HOLDING
LUX-PROTECT FUND ADVISORY S.A. HOLDING
LUX-SECTORS ADVISORY S.A. HOLDING
LUX-TOP 50 ADVISORY S.A. HOLDING
LUX-WORLD FUND ADVISORY S.A. HOLDING

Luxembourg le 24 octobre 2013.

Référence de publication: 2013160859/481.

(130197058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Schedir Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 180.924.

— STATUTS

L'an deux mille treize,

le onzième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1.- CRITERIA S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97199);

2.- PROCEDIA S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97164).

Les sociétés comparantes ci-avant mentionnées sub 1.-et 2.-sont toutes deux ici représentées par:

Madame Valérie HOTTON, employée privée, avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu de deux (2) procurations lui données à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), le 08 octobre 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de: «SCHEDIR INVEST S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (50'000.-EUR) représenté par cent (100) actions ordinaires d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (500.-EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le vingt-cinq (25) avril de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10ième) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en avril 2014.

Souscription et Libération

Les cent (100) actions ordinaires ont été souscrites par les deux (2) seuls actionnaires ci-après comme suit:

1) La société «CRITERIA S.à r.l.», prédésignée, cinquante actions	50
2) La société «PROCEDIA S.à r.l.», prédésignée, cinquante actions	50
TOTAL: CENT ACTIONS	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (50'000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- «CRITERIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97199), Monsieur Gabriel JEAN, agira en tant que représentant permanent;

2.- «PROCEDIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97164), Madame Catherine DE WAELE, agira en tant que représentant permanent;

3.- Monsieur Gabriel JEAN, juriste, né à Arlon (Belgique), le 05 avril 1967, avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

En conformité avec l'article sept (7) des statuts de la Société, Monsieur Gabriel JEAN, prénommé, est désigné premier président du présent conseil.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

«MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à r.l.», une société à responsabilité limitée soumise aux lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 145 419).

Troisième résolution

En conformité avec l'article onze (11) des statuts de la Société, la gestion journalière de la Société est confiée à Monsieur Gabriel JEAN, prénommé. Il pourra engager la Société par sa seule signature pour tous les actes de gestion journalière conformément aux dispositions de l'article douze (12) des statuts.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2019.

Cinquième résolution

L'adresse de la société est fixée au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire des parties comparantes prémentionnées, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, cette dernière a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. HOTTON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13397.

Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013146331/188.

(130178221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Victor Buck Services, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 74.373.

Learch, Luxembourg e-archiving, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 149.827.

L'an deux mille treize, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Madame Edith Magyarics, Directrice générale, domiciliée professionnellement au 13-15, Parc d'Activités, L-8308 Capellen

en sa qualité de mandataire du conseil d'administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée Victor Buck Services, avec siège social à L-8303 Capellen, 13-15, Parc d'Activités, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 74.373,

Madame Edith Magyarics, préqualifiée, étant habilitée aux fins des présentes par décision du conseil d'administration en date du 9 octobre 2013, dont un extrait est resté annexé à un acte du notaire soussigné du 20 novembre 2013 (numéro 922/13 de son répertoire),

dénommée ci-après "la société absorbante", d'une part.

et,

1) Monsieur Jos Glod, Directeur Général adjoint, domicilié professionnellement au 8a, avenue Monterey, L-2020 Luxembourg,

en sa qualité de mandataire du conseil d'administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée Luxembourg e-archiving en abrégé Learch, avec siège social à L-8399 Windhof, 4, route d'Arlon, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 149.827,

Monsieur Jos Glod, préqualifié, est habilité aux fins des présentes par décision du conseil d'administration en date du 15 octobre 2013, dont un extrait est resté annexé à un acte du notaire soussigné du 20 novembre 2013 (numéro 922/13 de son répertoire),

dénommée ci-après "la société absorbée", d'autre part,

Lesdits comparants ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, déclarent compléter l'acte précité reçu par le notaire soussigné en date du 20 novembre 2013 (numéro 922/13 de son répertoire) contenant projet de fusion de la société Victor Buck Services, en tant que société absorbante et de la société Luxembourg earchiving en abrégé Learch en tant que société absorbée, en ce sens que chaque fois qu'il est fait référence dans l'acte précité à la société "Learch S.A.", il y a lieu de lire "Luxembourg e-archiving, en abrégé Learch" savoir la dénomination complète de la société absorbée.

Réquisition est faite d'opérer cette mention partout où il y a lieu.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ceux-ci ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: E. MAGYARICS, J. GLOD et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 novembre 2013. LAC/2013/53602. Reçu douze euros (€ 12,-).

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Référence de publication: 2013165217/48.

(130201745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Meigerhorn II Etoy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 20.625,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 146.322.

Meigerhorn Etoy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 20.625,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.548.

Meigerhorn II Etoy III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 147.024.

—
MERGER PROPOSAL

In the year two thousand thirteen, on the twentieth day of November.

Before, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. The sole manager of MEIGERHORN II ETOY S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.322, having its registered office at 6A, route de Treves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg and having a share capital of twenty thousand six hundred and twenty five Swiss Francs (CHF 20,625),

here represented by Régis Galiotto, notary clerk residing professionally at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted by the sole manager of MEIGERHORN II ETOY S.à r.l. on 19 November 2013.

2. The sole manager of MEIGERHORN ETOY S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.548 and having its registered office at 6A, route de Treves, L-2633 Senningerberg, Grand- Duchy of Luxembourg and having a share capital of twenty thousand six hundred and twenty five Swiss Francs (CHF 20,625),

here represented by Régis Galiotto, notary clerk residing professionally at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted by the sole manager of MEIGERHORN ETOY S.à r.l. on 19 November 2013.

3. The sole manager of MEIGERHORN II ETOY III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.024 and having its registered office at 6A, route de Treves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg and having a share capital of twenty thousand Swiss Francs (CHF 20,000),

here represented by Régis Galiotto, notary clerk residing professionally at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted by the sole manager of MEIGERHORN II ETOY III S.à.r.l. on 19 November 2013.

The sole managers of MEIGERHORN II ETOY S.à.r.l., MEIGERHORN ETOY S.à.r.l. and MEIGERHORN II ETOY III S.à.r.l. decide to approve the following merger proposal:

I. The merging companies: Name - Legal form - Registered Office. MEIGERHORN II ETOY S.à.r.l., also defined as the Recipient Company, is a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.322, having its registered office at 6A, route de Treves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg incorporated under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, dated 13 May 2009 and published in Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) number 1183 dated 17 June 2009.

The Recipient Company has a share capital of twenty thousand six hundred and twenty-five Swiss Francs (CHF 20,625), represented by five hundred (500) shares with a par value of forty-one Swiss Francs and twenty-five cents (CHF 41.25) each.

MEIGERHORN ETOY S.à.r.l., also defined as the Absorbed Company 1, is a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.548 and having its registered office at 6A, route de Treves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, dated 30 April 2008 and published in Mémorial C number 1386 dated 5 June 2008.

The Absorbed Company 1 has a share capital of twenty thousand six hundred and twenty-five Swiss Francs (CHF 20,625), represented by five hundred (500) shares with a par value of forty-one Swiss Francs and twenty-five cents (41.25 CHF) each.

MEIGERHORN II ETOY III S.à.r.l., also defined as the Absorbed Company 2, is a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.024 and having its registered office at 6A, route de Treves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, dated 29 June 2009 and published in Mémorial C number 1460 dated 29 July 2009.

The Absorbed Company 2 has a share capital of twenty thousand Swiss Francs (CHF 20,000), represented by five hundred (500) shares with a par value of forty Swiss Francs (CHF 40,00.-) each.

The Recipient Company, the Absorbed Company 1 and the Absorbed Company 2 are collectively referred as the Companies.

II. Merger. The sole manager of each of the Companies has approved the merger of the Companies, by way of a merger by absorption without liquidation of the Absorbed Companies by the Recipient Company, whereby the Recipient Company shall acquire all the assets and liabilities of the Absorbed Companies in accordance with article 278 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law) and this merger proposal (the Merger Proposal), (the Merger).

In accordance with article 274 of the Law, upon the Merger, all the assets and liabilities of the Absorbed Companies shall be automatically transferred by operation of the Law to the Recipient Company and the Absorbed Companies shall cease to exist.

In accordance with article 278 and paragraph 5 of article 266 of the Law, the sole manager of each of the merging companies does not have to draw up a detailed written report explaining the common draft merger proposal and setting out the legal and economic grounds of the merger. The partners of each of the Companies, who acknowledge these articles, expressly renounce to be provided with the reports of the sole manager of the respective merging companies.

In addition, according to article 278 and paragraph 5 of article 266 of the Law, the common draft merger proposal does not need to be the subject of a written report drawn up for each of the Companies by one or more réviseurs d'entreprises agréés. The partners of each of the Companies, who acknowledge these articles, expressly renounce to be provided with the reports of the réviseur d'entreprise agréé.

III. Effective date of the Merger - Effectiveness from an accounting point of view. From an accounting point of view, the operations of the Absorbed Company 1 and the Absorbed Company 2 shall be treated as having been carried out on behalf of the Recipient Company as from 1st October 2013.

IV. Special partner rights. No special rights are conferred by the Recipient Company to holders of shares with special rights. Neither the Recipient Company nor the Absorbed Companies have issued securities other than shares.

V. Advantages. No special advantage will be granted to the managers and auditors of the Companies in connection with or as a result of the Merger.

VI. Employees. No change to the employment conditions of the Companies' employees, if any, as a result of the Merger has been foreseen and, in accordance with Luxembourg law, the rights and obligations of the Absorbed Companies under the respective employment agreements to which they are a party will be automatically transferred to the Recipient Company, if applicable.

VII. Passing of all assets and Rights and Liabilities of the Absorbed Company 1 and the Absorbed Company 2; Cancellation of the shares in the Absorbed Company 1 and the Absorbed Company 2, and Dissolution without liquidation of the Absorbed Company 1 and the Absorbed Company 2. As a result of the Merger, all the assets and liabilities belonging to the Absorbed Companies (known or unknown) as of the date of the meetings of partners approving the Merger will pass under universal title to the Recipient Company in accordance with, and subject to, article 274 of the Law. The shares held by the Recipient Company in the Absorbed Companies will be cancelled and the Absorbed Companies shall cease to exist.

VIII. Information regarding the Merger. In accordance with the Law, this Merger Proposal shall be published in the Luxembourg Gazette (Mémorial C) at least one month before the date of the holding of the extraordinary general meeting of the sole partner of the Absorbed Company 1 and the Absorbed Company 2, resolving upon the Merger.

At the registered offices of each of the Companies, the following documents will be available for review by the Companies' partners no later than one month before the Merger:

- Merger Proposal of the respective Companies;
- Annual accounts and management reports for the Recipient Company for the last 3 accounting years; and
- Annual accounts and management reports for the Absorbed Companies for the last 3 accounting years.

IX. Language. This Merger Proposal is worded in English followed by a French translation; and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Fees and Duties

Any charges, duties or fees owing as a result of the merger will be met by the Absorbing Company.

In accordance with article 271 of the law of 10 August 1915, the undersigned notary certifies the legality of the present Merger Project.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingtième jour du mois de novembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Le gérant unique de MEIGERHORN II ETOY S.à.r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 146.322, ayant son siège social au 6A, route de Trêves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de vingt mille six cent vingt-cinq francs suisses (CHF 20.625),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement au 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par le gérant unique de MEIGERHORN II ETOY S.à.r.l. le 19 novembre 2013.

2. Le gérant unique de MEIGERHORN ETOY S.à.r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 138.548, ayant son siège social au 6A, route de Trêves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de vingt mille six cent vingt-cinq francs suisses (CHF 20.625),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement au 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par le gérant unique de MEIGERHORN ETOY S.à.r.l. le 19 novembre 2013.

3. Le gérant unique de MEIGERHORN II ETOY III S.à.r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 147.024, ayant son siège social au 6A, route de Trêves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de vingt mille francs suisses (CHF 20.000),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement au 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par le gérant unique de MEIGERHORN II ETOY III S.à.r.l. le 19 novembre 2013.

Les gérants uniques de MEIGERHORN II ETOY S.à.r.l., MEIGERHORN ETOY S.à.r.l., et MEIGERHORN II ETOY III S.à.r.l. ont décidé d'approuver le projet de fusion suivant:

I. Les sociétés participant à la fusion: Dénomination - Forme juridique - Siège social. MEIGERHORN II ETOY S.à.r.l., également définie comme la Société Bénéficiaire, est une société à responsabilité limitée luxembourgeoise immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 146.322, ayant son siège social à 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié de Maître Paul Bettingen, notaire résident à Niederaanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 13 mai 2009 et publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) numéro 1183 en date du 17 juin 2009.

La Société Bénéficiaire a un capital social de vingt mille six cent vingt-cinq francs suisses (CHF 20.625) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de quarante et un francs suisses et vingt-cinq centimes (CHF 41,25) chacune.

MEIGERHORN ETOY S.à.r.l., également définie comme la Société Absorbée 1, est une société à responsabilité limitée luxembourgeoise immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 138.548, ayant son siège social à 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié de Maître Paul Bettingen, notaire résident à Niederaanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 avril 2008 et publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) numéro 1386 en date du 5 juin 2008.

La Société Absorbée 1 a un capital social de vingt mille six cent vingt-cinq francs suisses (CHF 20.625) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de quarante et un francs suisses et vingt-cinq centimes (CHF 41,25) chacune.

MEIGERHORN II ETOY III S.à.r.l., également définie comme la Société Absorbée 2, est une société à responsabilité limitée luxembourgeoise immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 147.024, ayant son siège social à 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié de Maître Paul Bettingen, notaire résident à Niederaanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 juin 2009 et publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) numéro 1460 en date du 29 juillet 2009.

La Société Absorbée 2 a un capital social de vingt mille francs suisses (CHF 20.000) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de quarante francs suisses (CHF 40,00.-) chacune.

La Société Bénéficiaire, la Société Absorbée 1 et la Société Absorbée 2 sont désignées collectivement comme les Sociétés.

II. Fusion. Le gérant unique de chacune des Sociétés a approuvé la fusion des Sociétés, par voie de fusion par absorption sans liquidation des Sociétés Absorbées par la Société Bénéficiaire, par laquelle la Société Bénéficiaire devra acquérir tous les actifs et passifs des Sociétés Absorbées conformément à l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi) et le présent projet de fusion (le Projet de Fusion), (la Fusion).

Conformément à l'article 274 de la Loi, dès la fusion, tous les actifs et passifs des Sociétés Absorbées devront automatiquement être transférés par effet de la Loi à la Société Bénéficiaire et les Sociétés Absorbées cesseront d'exister.

Conformément à l'article 278 et le paragraphe 5 de l'article 266 de la Loi, le gérant unique de chacune des sociétés fusionnantes ne doit pas dresser un rapport écrit détaillé expliquant le projet commun de fusion et fixant les motifs juridiques et économiques de la fusion. Les associés de chacune des Sociétés, qui reconnaissent ces articles, renoncent expressément à ce que les rapports du gérant unique des sociétés fusionnantes respectives leur soient transmis.

Par ailleurs, conformément à l'article 278 et le paragraphe 5 de l'article 266 de la Loi, le projet commun de fusion ne doit pas faire l'objet d'un rapport écrit rédigé pour chacune des Sociétés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les associés de chacune des Sociétés, qui reconnaissent ces articles, renoncent expressément à ce que les rapports du réviseur d'entreprise agréé leur soient transmis.

III. Date effective de la Fusion - Effectivité au point de vue comptable. D'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée 1 et la Société Absorbée 2 devront être traitées comme ayant été réalisées au nom de la Société Bénéficiaire à compter du 1^{er} octobre 2013.

IV. Droits spéciaux des associés. Aucun droit spécial ne sera conféré par la Société Bénéficiaire aux détenteurs de parts sociales dotées de droits spéciaux. Ni la Société Bénéficiaire, ni les Sociétés Absorbées n'ont émis de titres autres que des parts sociales.

V. Avantages. Aucun avantage spécial ne sera accordé aux membres du conseil de gestion et auditeurs des Sociétés en relation avec la Fusion ou suite à celle-ci.

VI. Employés. Aucun changement des conditions de travail des employés des Sociétés résultant de la Fusion n'a été prévu et, conformément à la loi luxembourgeoise, les droits et obligations des Sociétés Absorbées découlant des contrats de travail respectifs auxquels elles sont partie seront automatiquement transférés à la Société Bénéficiaire, le cas échéant.

VII. Transmission de tous les actifs, Droits et Passifs de la Société Absorbée 1 et la Société Absorbée 2; Annulation des parts sociales de la Société Absorbée 1 et la Société Absorbée 2, et Dissolution sans liquidation de la Société Absorbée 1 et la Société Absorbée 2. Suite à la Fusion, tous les actifs et passifs appartenant aux Sociétés Absorbées (connus ou inconnus) seront transmis, par transfert universel, à dater des réunions des associés approuvant la Fusion, à la Société Bénéficiaire conformément à et sous réserve de l'article 274 de la Loi. Les parts sociales détenues par la Société Bénéficiaire dans les Sociétés Absorbées seront annulées et les Sociétés Absorbées cesseront d'exister.

VIII. Informations concernant la Fusion. Conformément à la Loi, ce Projet de Fusion sera publié au Mémorial C au moins un mois avant la tenue de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société Absorbée 1 et de la Société Absorbée 2, approuvant la Fusion.

Au siège social de chacune des Sociétés, les documents suivants pourront être consultés par les associés des Sociétés au plus tard un mois avant la Fusion:

- Projet de Fusion des Sociétés respectives;
- Comptes annuels et rapports de gestion de la Société Bénéficiaire pour les 3 derniers exercices comptables; et
- Comptes annuels et rapports de gestion des Sociétés Absorbées pour les 3 derniers exercices comptables.

IX. Langue. Ce Projet de Fusion est formulé en anglais, suivi d'une traduction en français; et en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, cette dernière prévaudra.

Frais et Droits

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la Société Absorbante.

Conformément à l'article 271 de la loi du 10 août 1915, le notaire soussigné certifie la légalité du présent Projet de Fusion.

Dont Acte,

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 novembre 2013. Relation: LAC/2013/52772 Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164297/237.

(130200997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

CEP III Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.769.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of November,

Before Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting of shareholders of CEP III Investments S.C.A., (the "Company") a société en commandite par actions having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the Maître Joseph Elvinger on December 22, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 23rd March 2007 under number 444, which articles of incorporation have last been amended pursuant to a deed of the Me Francis Kessler, notary in Esch-sur-Alzette dated December 28, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated March 20, 2013 under number 679.

The meeting was presided by Ms Nouria Mokhnache, residing professionally at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, (the "Chairman"),

The Chairman appointed as secretary Mrs Fatima Lahmer, residing professionally at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

The meeting elected as scrutineer Ms Christelle Frank, residing professionally at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The board of the meeting then drew up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the holder (s) of the powers of attorney representing the shareholders, will remain attached to the present minutes together with said powers of attorney in order to be registered together with the deed.

The Chairman declared that:

I. The shareholders representing the full amount of the share capital were present or validly represented at the shareholders' meeting. The shareholders could thus validly deliberate and decide on all subjects on the agenda.

II. The agenda of the meeting was the following:

1. Acknowledgement of a distribution of an interim dividend for an amount of nine hundred sixty two thousand five hundred thirty seven Euros and seventy eight Cents (EUR 962,537.78) and payment of the same from the distributable reserves of the Company;

2. Approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of fifty one thousand eight Euros (EUR 51,008) so as to bring it from its current amount of twenty three million nine hundred twenty two thousand six hundred ten euros (EUR 23,922,610) down to twenty three million eight hundred seventy one thousand six hundred and two Euros (EUR 23,871,602) by cancellation of fifty one thousand eight (51,008) ordinary shares of Class R of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;

3. Approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of eighty five thousand two hundred eighty four Euros (EUR 85,284) so as to bring it from its current amount of twenty three million eight hundred seventy one thousand six hundred and two Euros (EUR 23,871,602) down to twenty three million seven hundred eighty six thousand three hundred eighteen Euros (EUR 23,786,318) by cancellation of eighty five thousand two hundred eighty four (85,284) ordinary shares of Class B of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;

4. Approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of eighty eight thousand one hundred fifty seven Euros (EUR 88,157) so as to bring it from its current amount of twenty three million seven hundred eighty six thousand three hundred eighteen Euros (EUR 23,786,318) down to twenty three million six hundred ninety eight thousand one hundred sixty one Euros (EUR 23,698,161) by cancellation of eighty eight thousand one hundred fifty seven (88,157) ordinary shares of Class K of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;

5. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of five hundred thousand seven hundred thirteen Euros (EUR 500,713) so as to bring it from its current amount of twenty three million six hundred ninety eight thousand one hundred sixty one Euros (EUR 23,698,161) down to twenty three million one hundred ninety seven thousand four hundred forty eight Euros (EUR 23,197,448) by cancellation of five hundred thousand seven hundred thirteen (500,713) self-held ordinary shares of Class H of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;

6. Approval of an increase of the share capital of the Company by an amount of one million eight hundred ninety two thousand nine hundred forty six Euros (EUR 1,892,946) so as to bring it from its current amount of twenty three million one hundred ninety seven thousand four hundred forty eight Euros (EUR 23,197,448) up to twenty five million ninety thousand three hundred ninety four Euros (EUR 25,090,394) by issuance of one million eight hundred ninety two thousand nine hundred forty six (1,892,946) new ordinary shares of Class S of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of four hundred fifteen thousand five hundred thirty seven Euro and fifty three Cents (EUR 415,537.53);

7. Approval of an increase of the share capital of the Company by an amount of forty seven thousand three hundred twenty five Euros (EUR 47,325) so as to bring it from its current amount of twenty five million ninety thousand three hundred ninety four Euros (EUR 25,090,394) up to twenty five million one hundred thirty seven thousand seven hundred nineteen Euros (EUR 25,137,719) by issuance of forty seven thousand three hundred twenty five (47,325) new ordinary shares of Class I of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of four thousand seven hundred thirty two Euro and fifty Cents (EUR 4,732.50);

8. Approval of an increase of the share capital of the Company by an amount of seventy three thousand six hundred seventy one Euros (EUR 73,671) so as to bring it from its current amount of twenty five million one hundred thirty seven thousand seven hundred nineteen Euros (EUR 25,137,719) up to twenty five million two hundred eleven thousand three hundred ninety Euros (EUR 25,211,390) by issuance of seventy three thousand six hundred seventy one (73,671) new ordinary shares of Class Q of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of seven thousand three hundred sixty seven Euro and ten Cents (EUR 7,367.10);

9. Approval of an increase of the share capital of the Company by an amount of four hundred thirty one thousand eight hundred sixty seven Euros (EUR 431,867) so as to bring it from its current amount of twenty five million two hundred eleven thousand three hundred ninety Euros (EUR 25,211,390) up to twenty five million six hundred forty three thousand two hundred fifty seven Euros (EUR 25,643,257) by issuance of four hundred thirty one thousand eight hundred sixty seven (431,867) new ordinary shares of Class T of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of forty three thousand one hundred eighty six Euro and seventy Cents (EUR 43,186.70);

10. Approval of an increase of the share capital of the Company by an amount of thirty six thousand two hundred seventy five Euros (EUR 36,275) so as to bring it from its current amount of twenty five million six hundred forty three thousand two hundred fifty seven Euros (EUR 25,643,257) up to twenty five million six hundred seventy nine thousand five hundred thirty two Euros (EUR 25,679,532) by issuance of thirty six thousand two hundred seventy five (36,275) new ordinary shares of Class R of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of three thousand six hundred twenty eight Euro and fifty six Cents (EUR 3,628.56);

11. Approval of an increase of the share capital of the Company by an amount of one million twelve thousand one hundred twenty seven Euros (EUR 1,012,127) so as to bring it from its current amount of twenty five million six hundred seventy nine thousand five hundred thirty two Euros (EUR 25,679,532) up to twenty six million six hundred ninety one thousand six hundred fifty nine Euros (EUR 26,691,659) by issuance of one million twelve thousand one hundred twenty seven (1,012,127) new ordinary shares of Class U of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of one hundred and one thousand two hundred and twelve Euro and seventy Cents (EUR 101,212.70);

12. Approval of an increase of the share capital of the Company by an amount of nine hundred and five thousand sixty Euros (EUR 905,060) so as to bring it from its current amount of twenty six million six hundred ninety one thousand six hundred fifty nine Euros (EUR 26,691,659) up to twenty seven million five hundred ninety six thousand seven hundred nineteen Euros (27,596,719) by issuance of nine hundred and five thousand sixty (905,060) new ordinary shares of Class V of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of ninety thousand five hundred and six Euro (EUR 90,506);

13. Approval of an increase of the share capital of the Company by an amount of one million four hundred forty five thousand sixty eight Euros (EUR 1,445,068) so as to bring it from its current amount twenty seven million five hundred ninety six thousand seven hundred nineteen Euros (27,596,719) up to twenty nine million forty one thousand seven hundred eighty seven Euros (29,041,787) by issuance of one million four hundred forty five thousand sixty eight (1,445,068) new ordinary shares of Class W of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of one hundred forty four thousand five hundred and six Euro and eighty cents (EUR 144,506.80);

14. Approval of an increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred and four thousand nine hundred sixty Euros (EUR 204,960) so as to bring it from its current amount of twenty nine million forty one thousand seven hundred eighty seven Euros (29,041,787) up to twenty nine million two hundred forty six thousand seven hundred forty seven Euros (EUR 29,246,747) by issuance of two hundred and four thousand nine hundred sixty (204,960) new ordinary shares of Class M of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of twenty thousand four hundred ninety six Euro (EUR 20,496);

15. Approval of an increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred fifty five thousand eight hundred sixty Euros (EUR 255,860) so as to bring it from its current amount of twenty nine million two hundred forty six thousand seven hundred forty seven Euros (EUR 29,246,747) up to twenty nine million five hundred and two thousand six hundred and seven Euros (EUR 29,502,607) by issuance of two hundred fifty five thousand eight hundred sixty (255,860) new ordinary shares of Class E of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of twenty five thousand five hundred eighty six Euro (EUR 25,586);

16. Approval of an increase of the share capital of the Company by an amount of fifty five thousand one hundred twenty eight Euros (EUR 55,128) so as to bring it from its current amount of twenty nine million five hundred and two thousand six hundred and seven Euros (EUR 29,502,607) up to twenty nine million five hundred fifty seven thousand seven hundred thirty five Euros (EUR 29,557,735) by issuance of fifty five thousand one hundred twenty eight (55,128) new ordinary shares of Class C of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of five thousand five hundred twelve Euro and eighty Cents (EUR 5,512.80);

17. Approval of an increase of the share capital of the Company by an amount of eighty eight thousand three hundred fourteen Euros (EUR 88,314) so as to bring it from its current amount of twenty nine million five hundred fifty seven thousand seven hundred thirty five Euros (29,557,735) up to twenty nine million six hundred forty six thousand forty nine Euros (29,646,049) by issuance of eighty eight thousand three hundred fourteen (88,314) new ordinary shares of Class N of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of eight thousand eight hundred thirty one Euro and forty Cents (EUR 8,831.40);

18. Approval of an increase of the share capital of the Company by an amount of forty seven thousand four hundred seventy five Euros (EUR 47,475) so as to bring it from its current amount of twenty nine million six hundred forty six thousand forty nine Euros (29,646,049) up to twenty nine million six hundred ninety three thousand five hundred twenty four Euros (29,693,524) by issuance of forty seven thousand four hundred seventy five (47,475) new ordinary shares of Class L of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of four thousand seven hundred forty seven Euro and fifty Cents (EUR 4,747.50);

19. Amendment of article 6 of the Company's articles of association;

20. Granting of authorization to any one manager of the general partner of the Company, to carry out any action necessary or incidental in relation to the record of the above increases and decreases of capital of the Company in the shareholders' register of the Company;

21. Miscellaneous

Then the extraordinary general meeting after deliberation takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to acknowledge (i) the distribution of an interim dividend for an amount of nine hundred sixty two thousand five hundred thirty seven Euros and seventy eight Cents (EUR 962,537.78) and (ii) the payment of the same from the distributable reserves of the Company

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of fifty one thousand eight Euros (EUR 51,008) so as to bring it from its current amount of twenty three million nine hundred twenty two thousand six hundred ten Euros (EUR 23,922,610) down to twenty three million eight hundred seventy one thousand six hundred and two Euros (EUR 23,871,602) by cancellation of fifty one thousand eight (51,008) ordinary shares of Class R of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to five thousand one hundred Euros and ninety four Cents (EUR 5,100.94).

The extraordinary general meeting now resolves to allocate the corresponding capital decrease price of fifty six thousand one hundred and eight Euros and ninety four Cents (EUR 56,108.94) to the distributable reserves of the Company.

Shareholder	Number of R shares cancelled	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Allocation to other distributable reserves account (in EUR)
Assurance du Credit Mutuel VIE SA	-9 068	-9 068,00	-906,80	9 974,92
Assurances du Credit Mutuel Vie s.a.m.	-6 801	-6 801,00	-680,10	7 481,19
Assurances du Credit Mutuel IARD	-6 801	-6 801,00	-680,10	7 481,19
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-11 335	-11 335,00	-1 133,50	12 468,66
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun	-3 428	-3 428,00	-342,80	3 770,52
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun	-2 693	-2 693,00	-269,30	2 962,55
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado	-10 882	-10 882,00	-1 088,34	11 969,91
Total	-51 008	-51 008,00	-5 100,94	56 108,94

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of eighty five thousand two hundred eighty four Euros (EUR 85,284) so as to bring it from its current amount of twenty three million eight hundred seventy one thousand six hundred and two Euros (EUR 23,871,602) down to twenty three million seven hundred eighty six thousand three hundred eighteen Euros (EUR 23,786,318) by cancellation of eighty five thousand two hundred eighty four (85,284) ordinary shares of Class B of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each and (ii) to reduce a portion of the legal reserve amounting to eight thousand five hundred twenty eight Euros and forty Cents (EUR 8,528.40).

The extraordinary general meeting now resolves to allocate the corresponding capital decrease price of ninety three thousand eight hundred twelve Euros and forty Cents (EUR 93,812.40) to the distributable reserves of the Company.

Shareholder	Number of B shares cancelled	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Allocation to other distributable reserves account (in EUR)
Assurance du Credit Mutuel VIE SA	-15 162	-15 162,00	-1 516,20	16 677,76
Assurances du Credit Mutuel Vie s.a.m.	-11 371	-11 371,00	-1 137,10	12 508,32
Assurances du Credit Mutuel IARD	-11 371	-11 371,00	-1 137,10	12 508,32
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-18 951	-18 951,00	-1 895,10	20 847,20
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun	-5 731	-5 731,00	-573,10	6 304,19
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun	-4 503	-4 503,00	-450,30	4 953,29
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado	-18 195	-18 195,00	-1 819,50	20 013,32
Total	-85 284	-85 284,00	-8 528,40	93 812,40

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolves (i) to decrease of the share capital of the Company by an amount of eighty eight thousand one hundred fifty seven Euros (EUR 88,157) so as to bring it from its current amount of twenty three million seven hundred eighty six thousand three hundred eighteen Euros (EUR 23,786,318) down to twenty three million six hundred ninety eight thousand one hundred sixty one Euros (EUR 23,698,161) by cancellation of eighty eight thousand one hundred fifty seven (88,157) ordinary shares of Class K of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each

and (ii) to reduce a portion of the legal reserve amounting to eight thousand eight hundred fifteen Euros and seventy Cents (EUR 8,815.70).

The extraordinary general meeting now resolves to allocate the corresponding capital decrease price of ninety six thousand nine hundred seventy two Euros and seventy Cents (EUR 96,972.70) to the distributable reserves of the Company.

Shareholder	Number of K shares cancelled	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Allocation to other distributable reserves account (in EUR)
Assurance du Credit Mutuel VIE SA	-15 672	-15 672,00	-1 567,20	17 239,59
Assurances du Credit Mutuel Vie s.a.m.	-11 754	-11 754,00	-1 175,40	12 929,69
Assurances du Credit Mutuel IARD	-11 754	-11 754,00	-1 175,40	12 929,69
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-19 591	-19 591,00	-1 959,10	21 549,49
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun	-5 924	-5 924,00	-592,40	6 516,57
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun	-4 655	-4 655,00	-465,50	5 120,16
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen				
Simplificado	-18 807	-18 807,00	-1 880,70	20 687,51
Total	-88 157	-88 157,00	-8 815,70	96 972,70

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolves to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeems five hundred thousand seven hundred thirteen (500,713) ordinary shares of Class H at the fair market value for an amount of nine hundred eighty five thousand six hundred thirty eight Euros (EUR 985,638). The extraordinary general meeting now resolves to decrease (i) the share capital of the Company by an amount of five hundred thousand seven hundred thirteen Euros (EUR 500,713) so as to bring it from its current amount of twenty three million six hundred ninety eight thousand one hundred sixty one Euros (EUR 23,698,161) down to twenty three million one hundred ninety seven thousand four hundred forty eight Euros (EUR 23,197,448) by cancellation of five hundred thousand seven hundred thirteen (500,713) self-held ordinary shares of Class H of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each and (ii) a corresponding portion of the legal reserve of fifty thousand seventy one Euros and thirty Cents (EUR 50,071.30). In compliance with article 49-8, paragraph 5), of the Law on Commercial Companies of August 10, 1915, as amended, any amount allocated to the special reserve by virtue of the former self-holding of the shares hereby cancelled shall now be distributable to the shareholders.

The extraordinary general meeting resolves that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie EUR 434,853.70 will be paid out of the distributable reserves of the Company and (ii) the corresponding redemption price of nine hundred eighty five thousand six hundred thirty eight Euros (EUR 985,638) will be credited to the shareholders' payables (the "Shareholders' Payables").

Sixth resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million eight hundred ninety two thousand nine hundred forty six Euros (EUR 1,892,946) so as to bring it from its current amount of twenty three million one hundred ninety seven thousand four hundred forty eight Euros (EUR 23,197,448) up to twenty five million ninety thousand three hundred ninety four Euros (EUR 25,090,394) by issuance of one million eight hundred ninety two thousand nine hundred forty six (1,892,946) ordinary shares of new Class S of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each for a subscription price of two million four hundred and ninety-seven thousand seven hundred and seventy-eight Euros and thirteen Cents (EUR 2,497,778.13) including a share premium of six hundred and four thousand eight hundred and thirty-two Euros and thirteen Cents (EUR 604,832.13) to be further allocated as (i) legal reserve for one hundred and eighty-nine thousand two hundred and ninety-four Euros and sixty Cents (EUR 189,294.60) and (ii) other distributable reserves of the Company for four hundred fifteen thousand five hundred thirty seven Euros and fifty three Cents (EUR 415,537.53).

The extraordinary general meeting resolves that the total subscription price of two million four hundred ninety seven thousand seven hundred seventy eight Euros and thirteen Cents (EUR 2,497,778.13) is fully paid in by contribution in kind consisting in the conversion of a portion in the same amounts of the Shareholders Payables as follows:

Shareholder	Number S of shares subscribed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Allocation to other distributable reserves account (in EUR)	Subscription price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
-------------	-------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------	---	--

Assurance du Credit Mutuel VIE SA	336 524	336 524,00	33 652,40	73 873,34	-444 049,74
Assurances du Credit Mutuel Vie s.a.m.	252 393	252 393,00	25 239,30	55 405,00	-333 037,30
Assurances du Credit Mutuel IARD	252 393	252 393,00	25 239,30	55 405,00	-333 037,30
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	420 654	420 654,00	42 065,40	92 341,68	-555 061,08
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun	127 206	127 206,00	12 720,60	27 924,12	-167 850,72
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun	99 948	99 948,00	9 994,80	21 940,38	-131 883,18
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado	403 828	403 828,00	40 382,80	88 648,01	-532 858,81
Total	<u>1 892 946</u>	<u>1 892 946,00</u>	<u>189 294,60</u>	<u>415 537,53</u>	<u>-2 497 778,13</u>

Seventh resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of forty seven thousand three hundred twenty five Euros (EUR 47,325) so as to bring it from its current amount of twenty five million ninety thousand three hundred ninety four Euros (EUR 25,090,394) up to twenty five million one hundred thirty seven thousand seven hundred nineteen Euros (EUR 25,137,719) by issuance of forty seven thousand three hundred twenty five (47,325) new ordinary shares of Class I of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of four thousand seven hundred thirty two Euros and fifty Cents (EUR 4,732.50). The extraordinary general meeting further resolves to allocate the share premium for an amount of four thousand seven hundred thirty two Euros and fifty Cents (EUR 4,732.50) to the legal reserve of the Company.

The extraordinary general meeting resolves that the total subscription price of fifty two thousand fifty seven Euros and fifty Cents (EUR 52,057.50) is fully paid in by contribution in kind consisting in the conversion of a portion in the same amounts of the Shareholders Payables as follows:

Shareholder	Number of I shares subscribed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Subscription price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Assurance du Credit Mutuel VIE SA	8 413	8 413,00	841,30	-9 254,30
Assurances du Credit Mutuel Vie s.a.m.	6 310	6 310,00	631,00	-6 941,00
Assurances du Credit Mutuel IARD	6 310	6 310,00	631,00	-6 941,00
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	10 517	10 517,00	1 051,70	-11 568,70
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun	3 180	3 180,00	318,00	-3 498,00
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun	2 499	2 499,00	249,90	-2 748,90
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado	10 096	10 096,00	1 009,60	-11 105,60
Total	<u>47 325</u>	<u>47 325,00</u>	<u>4 732,50</u>	<u>-52 057,50</u>

Eighth resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seventy three thousand six hundred seventy one Euros (EUR 73,671) so as to bring it from its current amount of twenty five million one hundred thirty seven thousand seven hundred nineteen Euros (EUR 25,137,719) up to twenty five million two hundred eleven thousand three hundred ninety Euros (EUR 25,211,390) by issuance of seventy three thousand six hundred seventy one (73,671) ordinary shares of new Class Q of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of seven thousand three hundred sixty seven Euros and ten Cents (EUR 7,367.10).

The extraordinary general meeting further resolves to allocate the share premium for an amount of seven thousand three hundred sixty seven Euros and ten Cents (EUR 7,367.10) to the legal reserve of the Company.

The extraordinary general meeting resolves that the total subscription price of eighty one thousand thirty eight Euros and ten Cents (EUR 81,038.10) is fully paid in by contribution in kind consisting in the conversion of a portion in the same amounts of the Shareholders Payables as follows:

145033

Shareholder	Number of Q shares subscribed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Subscription price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Assurance du Credit Mutuel VIE SA	13 097	13 097,00	1 309,70	-14 406,70
Assurances du Credit Mutuel Vie s.a.m.	9 823	9 823,00	982,30	-10 805,30
Assurances du Credit Mutuel IARD	9 823	9 823,00	982,30	-10 805,30
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	16 371	16 371,00	1 637,10	-18 008,10
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun	4 951	4 951,00	495,10	-5 446,10
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun	3 890	3 890,00	389,00	-4 279,00
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado	15 716	15 716,00	1 571,60	-17 287,60
Total	73 671	73 671,00	7 367,10	-81 038,10

Ninth resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred thirty one thousand eight hundred sixty seven Euros (EUR 431,867) so as to bring it from its current amount of twenty five million two hundred eleven thousand three hundred ninety Euros (EUR 25,211,390) up to twenty five million six hundred forty three thousand two hundred fifty seven Euros (EUR 25,643,257) by issuance of four hundred thirty one thousand eight hundred sixty seven (431,867) ordinary shares of new Class T of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of forty three thousand one hundred eighty six Euros and seventy Cents (EUR 43,186.70).

The extraordinary general meeting further resolves to allocate the share premium for an amount of forty three thousand one hundred eighty six Euros and seventy Cents (EUR 43,186.70) to the legal reserve of the Company.

The extraordinary general meeting resolves that the total subscription price of four hundred seventy five thousand fifty three Euros and seventy Cents (EUR 475,053.70) is fully paid in by contribution in kind consisting in the conversion of a portion in the same amounts of the Shareholders Payables as follows:

Shareholder	Number of T shares subscribed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Subscription price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Assurance du Credit Mutuel VIE SA	76 776	76 776,00	7 677,60	-84 453,60
Assurances du Credit Mutuel Vie s.a.m.	57 582	57 582,00	5 758,20	-63 340,20
Assurances du Credit Mutuel IARD	57 582	57 582,00	5 758,20	-63 340,20
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	95 971	95 971,00	9 597,10	-105 568,10
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun	29 021	29 021,00	2 902,10	-31 923,10
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun	22 803	22 803,00	2 280,30	-25 083,30
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado	92 132	92 132,00	9 213,20	-101 345,20
Total	431 867	431 867,00	43 186,70	-475 053,70

Tenth resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of thirty six thousand two hundred seventy five Euros (EUR 36,275) so as to bring it from its current amount of twenty five million six hundred forty three thousand two hundred fifty seven Euros (EUR 25,643,257) up to twenty five million six hundred seventy nine thousand five hundred thirty two Euros (EUR 25,679,532) by issuance of thirty six thousand two hundred seventy five (36,275) new ordinary shares of Class R of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of three thousand six hundred twenty eight Euros and fifty six Cents (EUR 3,628.56).

The extraordinary general meeting further resolves to allocate the share premium for an amount of three thousand six hundred twenty eight Euro and fifty six Cents (EUR 3,628.56) to the legal reserve of the Company.

The extraordinary general meeting resolves that the total subscription price of thirty nine thousand nine hundred and three Euros and fifty six Cents (EUR 39,903.56) is fully paid in by contribution in kind consisting in the conversion of a portion in the same amounts of the Shareholders Payables as follows:

Shareholder	Number of R shares subscribed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Subscription price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Assurance du Credit Mutuel VIE SA	6 449	6 449,00	644,90	-7 093,90
Assurances du Credit Mutuel Vie s.a.m.	4 837	4 837,00	483,70	-5 320,70
Assurances du Credit Mutuel IARD	4 837	4 837,00	483,70	-5 320,70
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	8 061	8 061,00	806,10	-8 867,10
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun	2 438	2 438,00	243,80	-2 681,80
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun	1 915	1 915,00	191,50	-2 106,50
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado	7 738	7 738,00	774,86	-8 512,86
Total	36 275	36 275,00	3 628,56	-39 903,56

Eleventh resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million twelve thousand one hundred twenty seven Euros (EUR 1,012,127) so as to bring it from its current amount of twenty five million six hundred seventy nine thousand five hundred thirty two Euros (EUR 25,679,532) up to twenty six million six hundred ninety one thousand six hundred fifty nine Euros (EUR 26,691,659) by issuance of one million twelve thousand one hundred twenty seven (1,012,127) ordinary shares of new Class U of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of one hundred and one thousand two hundred and twelve Euros and seventy Cents (EUR 101,212.70).

The extraordinary general meeting further resolves to allocate the share premium for an amount of one hundred and one thousand two hundred and twelve Euros and seventy Cents (EUR 101,212.70) to the legal reserve of the Company.

The extraordinary general meeting resolves that the total subscription price of one million one hundred thirteen thousand three hundred thirty nine Euros and seventy Cents (EUR 1,113,339.70) is fully paid in by contribution in kind consisting in the conversion of a portion in the same amounts of the Shareholders Payables as follows:

Shareholder	Number of U shares subscribed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Subscription price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Assurance du Credit Mutuel VIE SA	179 934	179 934,00	17 993,40	-197 927,40
Assurances du Credit Mutuel Vie s.a.m.	134 950	134 950,00	13 495,00	-148 445,00
Assurances du Credit Mutuel IARD	134 950	134 950,00	13 495,00	-148 445,00
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	224 917	224 917,00	22 491,70	-247 408,70
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun	68 015	68 015,00	6 801,50	-74 816,50
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun	53 440	53 440,00	5 344,00	-58 784,00
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado	215 921	215 921,00	21 592,10	-237 513,10
Total	1 012 127	1 012 127,00	101 212,70	-1 113 339,70

Twelfth resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred and five thousand sixty Euros (EUR 905,060) so as to bring it from its current amount of twenty six million six hundred ninety one thousand six hundred fifty nine Euros (EUR 26,691,659) up to twenty seven million five hundred ninety six thousand seven hundred nineteen Euros (27,596,719) by issuance of nine hundred and five thousand sixty (905,060)

ordinary shares of new Class V of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of ninety thousand five hundred and six Euros (EUR 90,506).

The extraordinary general meeting further resolves to allocate the share premium for an amount of ninety thousand five hundred and six Euros (EUR 90,506) to the legal reserve of the Company.

The extraordinary general meeting resolves that the total subscription price of nine hundred ninety five thousand five hundred sixty six Euros (EUR 995,566) is fully paid in by contribution in kind consisting in the conversion of a portion in the same amounts of the Shareholders Payables as follows:

Shareholder	Number of V shares subscribed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Subscription price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Assurance du Credit Mutuel VIE SA	160 900	160 900,00	16 090,00	-176 990,00
Assurances du Credit Mutuel Vie s.a.m.	120 675	120 675,00	12 067,50	-132 742,50
Assurances du Credit Mutuel IARD	120 675	120 675,00	12 067,50	-132 742,50
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	201 124	201 124,00	20 112,40	-221 236,40
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun	60 820	60 820,00	6 082,00	-66 902,00
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun	47 787	47 787,00	4 778,70	-52 565,70
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado	193 079	193 079,00	19 307,90	-212 386,90
Total	905 060	905 060,00	90 506,00	-995 566,00

Thirteenth resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million four hundred forty five thousand six hundred eighty eight Euros (EUR 1,445,068) so as to bring it from its current amount twenty seven million five hundred ninety six thousand seven hundred nineteen Euros (27,596,719) up to twenty nine million forty one thousand seven hundred eighty seven Euros (29,041,787) by issuance of one million four hundred forty five thousand six hundred eighty eight (1,445,068) ordinary shares of new Class W of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of one hundred forty four thousand five hundred and six Euros and eighty Cents (EUR 144,506.80).

The extraordinary general meeting further resolves to allocate the share premium for an amount of one hundred forty four thousand five hundred and six Euros and eighty Cents (EUR 144,506.80) to the legal reserve of the Company.

The extraordinary general meeting resolves that the total subscription price of one million five hundred eighty nine thousand five hundred seventy four Euros and eighty Cents (EUR 1,589,574.80) is fully paid in by contribution in kind consisting in the conversion of a portion in the same amounts of the Shareholders Payables as follows:

Shareholder	Number of W shares subscribed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Subscription price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Assurance du Credit Mutuel VIE SA	256 901	256 901,00	25 690,10	-282 591,10
Assurances du Credit Mutuel Vie s.a.m.	192 676	192 676,00	19 267,60	-211 943,60
Assurances du Credit Mutuel IARD	192 676	192 676,00	19 267,60	-211 943,60
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	321 127	321 127,00	32 112,70	-353 239,70
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun	97 109	97 109,00	9 710,90	-106 819,90
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun	76 299	76 299,00	7 629,90	-83 928,90
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado	308 280	308 280,00	30 828,00	-339 108,00
Total	1 445 068	1 445 068,00	144 506,80	-1 589 574,80

Fourteenth resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred and four thousand nine hundred sixty Euros (EUR 204,960) so as to bring it from its current amount of twenty nine million forty one thousand seven hundred eighty seven Euros (29,041,787) up to twenty nine million two hundred forty six thousand seven hundred forty seven Euros (EUR 29,246,747) by issuance of two hundred and four thousand nine hundred sixty (204,960) new ordinary shares of Class M of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of twenty thousand four hundred ninety six Euros (EUR 20,496).

The extraordinary general meeting further resolves to allocate the share premium for an amount of twenty thousand four hundred ninety six Euros (EUR 20,496) to the legal reserve of the Company.

The extraordinary general meeting resolves that the total subscription price of two hundred twenty five thousand four hundred fifty six Euros (EUR 225,456) is fully paid in by contribution in kind consisting in (i) the conversion of a portion in an amount of one hundred forty five thousand two hundred thirty five Euros and ninety nine Cents (EUR 145,235.99) of the Shareholders Payables and (ii) a part of the distributable reserves for an amount of eighty thousand two hundred twenty Euros and one Cent (EUR 80,220.01) as follows:

Shareholder	Number of M shares subscribed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Subscription price to be paid out of other distributable reserves (in EUR)	Subscription price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Assurance du Credit Mutuel VIE					
SA	36 437	36 437,00	3 643,70	-14 261,34	-25 819,36
Assurances du Credit Mutuel s.a.m.	27 328	27 328,00	2 732,80	-10 696,00	-19 364,80
Assurances du Credit Mutuel					
IARD	27 328	27 328,00	2 732,80	-10 696,00	-19 364,80
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	45 547	45 547,00	4 554,70	-17 826,67	-32 275,03
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun	13 773	13 773,00	1 377,30	-5 390,78	-9 759,52
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun	10 822	10 822,00	1 082,20	-4 235,62	-7 668,58
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado	43 725	43 725,00	4 372,50	-17 113,60	-30 983,90
Total	204 960	204 960,00	20 496,00	-80 220,01	-145 235,99

Fifteenth resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred fifty five thousand eight hundred sixty Euros (EUR 255,860) so as to bring it from its current amount of twenty nine million two hundred forty six thousand seven hundred forty seven Euros (EUR 29,246,747) up to twenty nine million five hundred and two thousand six hundred and seven Euros (EUR 29,502,607) by issuance of two hundred fifty five thousand eight hundred sixty (255,860) new ordinary shares of Class E of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of twenty five thousand five hundred eighty six Euros (EUR 25,586).

The extraordinary general meeting further resolves to allocate the share premium for an amount of twenty five thousand five hundred eighty six Euros (EUR 25,586) to the legal reserve of the Company.

The extraordinary general meeting resolves that the total subscription price of two hundred eighty-one thousand four hundred forty-six Euros (EUR 281,446) is fully paid in by contribution in kind consisting in (i) the conversion of a portion in amount of four thousand thirty six Euros and sixty Cents (EUR 4,036.60) of the Shareholders Payables and (ii) a part of the distributable reserves for an amount of two hundred seventy seven thousand four hundred and nine Euros and forty Cents (EUR 277,409.40) as follows:

Shareholder	Number of E shares subscribed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Subscription price to be paid out of other distributable reserves (in EUR)	Subscription price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Assurance du Credit Mutuel VIE	45 486	45 486,00	4 548,60	-49 317,23	-717,37

SA					
Assurances du Credit Mutuel Vie s.a.m.	34 115	34 115,00	3 411,50	-36 987,92	-538,58
Assurances du Credit Mutuel IARD	34 115	34 115,00	3 411,50	-36 987,92	-538,58
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	56 858	56 858,00	5 685,80	-61 646,53	-897,27
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun	17 194	17 194,00	1 719,40	-18 641,91	-271,49
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun	13 509	13 509,00	1 350,90	-14 647,22	-212,68
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado	54 583	54 583,00	5 458,30	-59 180,67	-860,63
Total	255 860	255 860,00	25 586,00	-277 409,40	-4 036,60

Sixteenth resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of fifty five thousand one hundred twenty eight Euros (EUR 55,128) so as to bring it from its current amount of twenty nine million five hundred and two thousand six hundred and seven Euros (EUR 29,502,607) up to twenty nine million five hundred fifty seven thousand seven hundred thirty five Euros (EUR 29,557,735) by issuance of fifty five thousand one hundred twenty eight (55,128) new ordinary shares of Class C of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of five thousand five hundred twelve Euros and eighty Cents (EUR 5,512.80).

The extraordinary general meeting further resolves to allocate the share premium for an amount of five thousand five hundred twelve Euros and eighty Cents (EUR 5,512.80) to the legal reserve of the Company.

The extraordinary general meeting resolves that the total subscription price of sixty thousand six hundred forty Euros and eighty Cents (EUR 60,640.80) is fully paid in by contribution in kind consisting in (i) the conversion of a portion in an amount of fifty four thousand three hundred ten Euros (EUR 54,310) of the Shareholders Payables and (ii) a part of the distributable reserves for an amount of six thousand three hundred thirty Euros and eighty Cents (EUR 6,330.80) as follows:

Shareholder	Number of C shares subscribed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Subscription price to be paid out of other distributable reserves account (in EUR)	Subscription price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Assurance du Credit Mutuel VIE SA	9 801	9 801,00	980,10	-1 125,48	-9 655,62
Assurances du Credit Mutuel Vie s.a.m.	7 350	7 350,00	735,00	-844,11	-7 240,89
Assurances du Credit Mutuel IARD	7 350	7 350,00	735,00	-844,11	-7 240,89
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	12 251	12 251,00	1 225,10	-1 406,84	-12 069,26
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun	3 705	3 705,00	370,50	-425,43	-3 650,07
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun	2 910	2 910,00	291,00	-334,26	-2 866,74
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado	11 761	11 761,00	1 176,10	-1 350,57	-11 586,53
Total	55 128	55 128,00	5 512,80	-6 330,80	-54 310,00

Seventeenth resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eighty eight thousand three hundred fourteen Euros (EUR 88,314) so as to bring it from its current amount of twenty nine million five hundred fifty seven thousand seven hundred thirty five Euros (29,557,735) up to twenty nine million six hundred forty six thousand four hundred nine Euros (29,646,049) by issuance of eighty eight thousand three hundred fourteen (88,314) new

ordinary shares of Class N of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of eight thousand eight hundred thirty one Euros and forty Cents (EUR 8,831.40).

The extraordinary general meeting further resolves to allocate the share premium for an amount of eight thousand eight hundred thirty one Euros and forty Cents (EUR 8,831.40) to the legal reserve of the Company.

The extraordinary general meeting resolves that the total subscription price of ninety seven thousand one hundred forty five Euros and forty Cents (EUR 97,145.40) is fully paid in by contribution in kind consisting in a part in the same amounts of the distributable reserves as follows:

Shareholder	Number of N shares subscribed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Subscription price to be paid out of other distributable reserves (in EUR)
Assurance du Credit Mutuel VIE SA	15 700	15 700,00	1 570,00	-17 270,29
Assurances du Credit Mutuel Vie s.a.m.	11 775	11 775,00	1 177,50	-12 952,72
Assurances du Credit Mutuel IARD	11 775	11 775,00	1 177,50	-12 952,72
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	19 625	19 625,00	1 962,50	-21 587,88
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun	5 935	5 935,00	593,50	-6 528,17
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun	4 663	4 663,00	466,30	-5 129,28
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado	18 841	18 841,00	1 884,10	-20 724,34
Total	88 314	88 314,00	8 831,40	-97 145,40

Eighteenth resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of forty seven thousand four hundred seventy five Euros (EUR 47,475) so as to bring it from its current amount of twenty nine million six hundred forty six thousand forty nine Euros (29,646,049) up to twenty nine million six hundred ninety three thousand five hundred twenty four Euros (29,693,524) by issuance of forty seven thousand four hundred seventy five (47,475) new ordinary shares of Class L of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of four thousand seven hundred forty seven Euros and fifty Cents (EUR 4,747.50).

The extraordinary general meeting further resolves to allocate the share premium for an amount of four thousand seven hundred forty seven Euros and fifty Cents (EUR 4,747.50) to the legal reserve of the Company.

The extraordinary general meeting resolves that the total subscription price of fifty two thousand two hundred twenty two Euros and fifty Cents (EUR 52,222.50) is fully paid in by contribution in kind consisting in a part in the same amounts of the distributable reserves as follows:

Shareholder	Number of L shares subscribed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Subscription price to be paid out of other distributable reserves (in EUR)
Assurance du Credit Mutuel VIE SA	8 440	8 440,00	844,00	-9 284,00
Assurances du Credit Mutuel Vie s.a.m.	6 330	6 330,00	633,00	-6 963,00
Assurances du Credit Mutuel IARD	6 330	6 330,00	633,00	-6 963,00
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	10 551	10 551,00	1 055,10	-11 605,00
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun	3 190	3 190,00	319,00	-3 509,35
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun	2 507	2 507,00	250,70	-2 757,35
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado	10 127	10 127,00	1 012,70	-11 140,80
Total	47 475	47 475,00	4 747,50	-52 222,50

Subscriptions - Payments

Thereupon intervened each limited shareholder of the Company all represented by Fatima Lahmer by virtue of seven (7) powers of attorney given in November 2013 which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder, the members of the bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The said proxyholder has declared, with respect to each of its principal:

1. Assurance du Credit Mutuel VIE SA confirmed its subscription for the respective number of new Class S, I, Q, T, R, U, V, W, M, E, C, N and L shares set forth in the previous resolutions, and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other distributable reserves, for the total amount of one million two hundred and fifty-two thousand nine hundred and fifty-eight Euros and eighty Cents (EUR 1,252,958.80);

2. Assurances du Credit Mutuel IARD, confirmed its subscription for the respective number of new Class S, I, Q, T, R, U, V, W, M, E, C, N and L shares set forth in the previous resolutions, and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other distributable reserves, for the total amount of nine hundred and thirty-nine thousand seven hundred and nineteen Euros and sixty-five Cents (EUR 939,719.65);

3. Assurances du Credit Mutuel Vie s.a.m. confirmed its subscription for the respective number of new Class S, I, Q, T, R, U, V, W, M, E, C, N and L shares set forth in the previous resolutions, and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other distributable reserves, for the total amount of nine hundred and thirty-nine thousand seven hundred and nineteen Euros and sixty-five Cents (EUR 939,719.65);

4. Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun, confirmed its subscription for the respective number of new Class S, I, Q, T, R, U, V, W, M, E, C, N and L shares set forth in the previous resolutions, and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other distributable reserves, for the total amount of four hundred and seventy-three thousand six hundred nineteen Euros and eighteen Cents (EUR 473,619.18);

5. Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun, confirmed its subscription for the respective number of new Class S, I, Q, T, R, U, V, W, M, E, C, N and L shares set forth in the previous resolutions, and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other distributable reserves, for the total amount of three hundred and seventy-two thousand one hundred and twenty-seven Euros and eighty-five Cents (EUR 372,127.85);

6. Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado, confirmed its subscription for the respective number of new Class S, I, Q, T, R, U, V, W, M, E, C, N and L shares set forth in the previous resolutions, and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other distributable reserves, for the total amount of one million five hundred and three thousand five hundred and forty-eight Euros and seventy-nine Cents (EUR 1,503,548.79);

7. LTG Capital Invest (Ireland) Ltd, confirmed its subscription for the respective number of new Class S, I, Q, T, R, U, V, W, M, E, C, N and L shares set forth in the previous resolutions, and its payment by contribution in kind for payment in nominal value, allocation to the legal reserve, and as the case may be, allocation to other distributable reserves, for the total amount of one million five hundred and sixty-six thousand two hundred Euros and sixteen Cents (EUR 1,566,200.16).

Evidence of the value and existence of the above-mentioned receivables was given to the notary by providing an original copy of the report of Audit Conseil Services S.á r.l., independent auditor (*réviseur d'entreprises*) on the contribution in kind, and which conclusion is the following:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and in value to the new shares to be issued with total related legal reserve and other reserves as described above"

The said report, after having been signed *ne varietur* by the proxy and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Nineteenth resolution

As a consequence of the above resolutions, the extraordinary general meeting resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

Art. 6. The Company has a subscribed capital of twenty nine million six hundred ninety three thousand five hundred twenty four Euros (EUR 29,693,524) consisting in one (1) A management share, three hundred seventy nine thousand one hundred fifteen (379,115) Class B ordinary shares, two million four hundred sixty eight thousand eight hundred eighty six (2,468,886) Class C ordinary shares, nineteen thousand five hundred eighty six (19,586) Class D ordinary shares, three million four hundred thirty one thousand nine hundred twenty one (3,431,921) Class E ordinary shares, two hundred forty five thousand eight hundred eighty seven (245,887) Class G ordinary shares, seven hundred seventy thousand four hundred eighty eight (770,488) Class H ordinary shares, two million nineteen thousand two hundred ninety three (2,019,293) Class I ordinary shares, two million four hundred twenty nine thousand two hundred thirty (2,429,230) Class

J ordinary shares, one million five hundred and four thousand five hundred sixty six (1,504,566) Class K ordinary shares, two million eight hundred eighty seven thousand seven hundred fifty seven (2,887,757) Class L ordinary shares, two million two hundred thirty nine thousand nine hundred forty eight (2,239,948) Class M ordinary shares, eight hundred thirty three thousand forty eight (833,048) Class N ordinary shares, one million four hundred ninety three thousand four hundred (1,493,400) Class O ordinary shares, one million fifty three thousand eight hundred eighty eight (1,053,888) Class P ordinary shares, one million three hundred sixty four thousand four hundred sixty six (1,364,466) Class Q ordinary shares, eight hundred sixty four thousand nine hundred seventy six (864,976) Class R ordinary shares, one million eight hundred ninety two thousand nine hundred forty six (1,892,946) Class S ordinary shares, four hundred thirty one thousand eight hundred sixty seven (431,867) Class T ordinary shares, one million twelve thousand one hundred twenty seven (1,012,127) Class U ordinary shares, nine hundred and five thousand and sixty (905,060) Class V ordinary shares, one million four hundred forty five thousand sixty eight (1,445,068) Class W ordinary shares, all in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each. The Class B, Class C, Class D, Class E, Class G, Class H, Class I, Class J, Class K, Class L, Class M, Class N, Class O, Class P, Class Q, Class R, Class S, Class T, Class U, Class V and Class W ordinary shares together with the ordinary shares of other classes which may be issued in the future shall be referred to as the «Ordinary Shares». The Ordinary Shares and the Management Share are hereafter together referred to as a «share» or the «shares»."

Twentieth resolution

The extraordinary general meeting resolves to grant an authorization to any one manager of the general partner of the Company, to carry out any action necessary or incidental in relation to the record of the above increases and decreases of capital of the Company in the shareholders' register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately eight thousand EUR.

Power

The above appearing parties hereby give power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually, to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing. In case of divergences between the amounts in numbers, and those written in full words, the former will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze novembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CEP III Investments S.C.A., (la «Société»), une société en commandite par actions, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée par acte du Maître Joseph Elvinger en date du 22 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations le 23 mars 2007 sous le numéro 444, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Me Francis Kessler, notaire à Esch-sur-Alzette, en date du 28 décembre 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 20 mars 2013 sous le numéro 679.

L'assemblée est présidée par Madame Nouria Mokhnache, ayant son adresse professionnelle 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (le «Président»).

Le président nomma en qualité de secrétaire Mademoiselle Fatima Lahmer, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Christelle FRANK, ayant son adresse professionnelle à 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée des actionnaires établit ensuite la liste de présence, qui, après avoir été signée ne varietur par les détenteurs de procurations représentant les associés, restera attachée au présent procès-verbal avec lesdites procurations pour être enregistré avec le présent acte.

Le Président déclara que:

I. Les actionnaires représentant la totalité du capital social sont présents ou valablement représentés à l'assemblée des actionnaires. L'assemblée des actionnaires pourra donc valablement délibérer et voter concernant tous les points de l'ordre du jour.

II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour le suivant:

Ordre du jour

1. Reconnaissance d'une distribution d'un dividende intérimaire d'un montant de neuf cent soixante deux mille cinq cent trente sept Euros et soixante dix huit cents (EUR 962.537,78 et du paiement de ce montant des réserves distribuables de la Société;

2. Approbation de la réduction du capital de la Société d'un montant de cinquante et un mille huit Euros (EUR 51.008) pour l'amener de son montant actuel de vingt trois millions neuf cent vingt deux mille six cent dix Euros (EUR 23.922.610) à vingt trois millions huit cent soixante et onze mille six cent deux Euros (EUR 23.871.602) par annulation de cinquante et un mille huit (51.008) actions ordinaires de Catégorie R de la Société d'un Euro (EUR 1.00) de valeur nominale chacune;

3. Approbation de la réduction du capital de la Société d'un montant de quatre vingt cinq mille deux cent quatre vingt quatre Euros (EUR 85.284) pour l'amener de son montant actuel de vingt trois millions huit cent soixante et onze mille six cent deux Euros (EUR 23.871.602) à vingt trois millions sept cent quatre vingt six mille trois cent dix huit Euros (EUR 23.786.318) par annulation de quatre vingt cinq mille deux cent quatre vingt quatre (85.284) actions ordinaires de Catégorie B de la Société d'un Euro (EUR 1.00) de valeur nominale chacune;

4. Approbation de la réduction du capital de la Société d'un montant de quatre vingt huit mille cent cinquante sept Euros (EUR 88.157) pour l'amener de son montant actuel de vingt trois millions sept cent quatre vingt six mille trois cent dix huit Euros (EUR 23.786.318) à vingt trois millions six cent quatre vingt dix huit mille cent soixante et un Euros (EUR 23.698.161) par annulation de quatre vingt huit mille cent cinquante sept (88.157) actions ordinaires de Catégorie K de la Société d'un Euro (EUR 1.00) de valeur nominale chacune;

5. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation de la réduction du capital de la Société d'un montant de cinq mille sept cent treize Euros (EUR 500.713) pour l'amener de son montant actuel de vingt trois millions six cent quatre vingt dix huit mille cent soixante et un Euros (EUR 23.698.161) à vingt trois millions cent quatre vingt dix sept mille quatre cent quarante huit Euros (EUR 23.197.448) par annulation de cinq cent mille sept cent treize (500.713) actions ordinaires auto-détenues de Catégorie H de la Société d'un Euro (EUR 1.00) de valeur nominale chacune;

6. Approbation d'une augmentation du capital social de la Société pour un montant d'un million huit cent quatre vingt douze mille neuf cent quarante six Euros (EUR 1.892.946) pour l'amener de son montant actuel de vingt trois millions cent quatre vingt dix sept mille quatre cent quarante huit Euros (EUR 23.197.448) à vingt cinq millions quatre vingt dix mille trois cent quatre vingt quatorze Euros (EUR 25.090.394) par émission d'un million huit cent quatre vingt douze mille neuf cent quarante six (1.892.946) nouvelles actions ordinaires de Classe S de la Société d'un Euro (EUR 1.00) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de quatre cent quinze mille cinq cent trente-sept Euros et cinquante-trois Cents (EUR 415.537,53);

7. Approbation d'une augmentation du capital social de la Société pour un montant de quarante sept mille trois cent vingt cinq Euros (EUR 47.325) pour l'amener de son montant actuel de vingt cinq millions quatre vingt dix mille trois cent quatre vingt quatorze Euros (EUR 25.090.394) à vingt cinq millions cent trente sept mille sept cent dix neuf Euros (EUR 25.137.719) par émission de quarante sept mille trois cent vingt cinq (47.325) nouvelles actions ordinaires de Classe I de la Société d'un Euro (EUR 1.00) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de quatre mille sept cent trente-deux Euros et cinquante Cents (EUR 4.732,50);

8. Approbation d'une augmentation du capital social de la Société pour un montant de soixante treize mille six cent soixante et onze Euros (EUR 73.671) pour l'amener de son montant actuel de vingt cinq millions cent trente sept mille sept cent dix neuf Euros (EUR 25.137.719) à vingt cinq millions deux cent onze mille trois cent quatre vingt dix Euros (EUR 25.211.390) par émission de soixante treize mille six cent soixante et onze (73.671) nouvelles actions ordinaires de Classe Q de la Société d'un Euro (EUR 1.00) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de sept mille trois cent soixante-sept Euros et dix Cents (EUR 7.367,10);

9. Approbation d'une augmentation du capital social de la Société pour un montant de quatre cent trente et un mille huit cent soixante sept Euros (EUR 431.867) pour l'amener de son montant actuel de vingt cinq millions deux cent onze mille trois cent quatre vingt dix Euros (EUR 25.211.390) à vingt cinq millions six cent quarante trois mille deux cent cinquante sept Euros (EUR 25.643.257) par émission de quatre cent trente et un mille huit cent soixante sept (431.867) nouvelles actions ordinaires de Classe T de la Société d'un Euro (EUR 1.00) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de quarante-trois mille cent quatre-vingt-six Euros et soixante-dix Cents (EUR 43.186,70);

10. Approbation d'une augmentation du capital social de la Société pour un montant de trente six mille deux cent soixante quinze Euros (EUR 36.275) pour l'amener de son montant actuel de vingt cinq millions six cent quarante trois mille deux cent cinquante sept Euros (EUR 25.643.257) à vingt cinq millions six cent soixante dix neuf mille cinq cent trente deux Euros (EUR 25.679.532) par émission de trente six mille deux cent soixante quinze (36.275) nouvelles actions ordinaires de Classe R de la Société d'un Euro (EUR 1.00) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de trois mille six cent vingt-huit Euros et cinquante-six Cents (EUR 3.628,56);

11. Approbation d'une augmentation du capital social de la Société pour un montant d'un million douze mille cent vingt sept Euros (EUR 1.012.127) pour l'amener de son montant actuel de vingt cinq millions six cent soixante dix neuf mille cinq cent trente deux Euros (EUR 25.679.532) à vingt six millions six cent quatre vingt onze mille six cent cinquante neuf Euros (EUR 26.691.659) par émission d'un million douze mille cent vingt sept (1.012.127) nouvelles actions ordinaires de Classe U de la Société d'un Euro (EUR 1.00) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de cent un mille deux cent douze Euros et soixante-dix Cents (EUR 101.212,70);

12. Approbation d'une augmentation du capital social de la Société pour un montant de neuf cent cinq mille soixante Euros (EUR 905.060) pour l'amener de son montant actuel de vingt six millions six cent quatre vingt onze mille six cent cinquante neuf Euros (EUR 26.691.659) à vingt sept millions cinq cent quatre vingt seize mille sept cent dix neuf Euros (EUR 27.596.719) par émission de neuf cent cinq mille soixante (905.060) nouvelles actions ordinaires de Classe V de la Société d'un Euro (EUR 1.00) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de quatre-vingt-dix mille cinq cent six Euros (EUR 90.506);

13. Approbation d'une augmentation du capital social de la Société pour un montant d'un million quatre cent quarante cinq mille soixante huit Euros (EUR 1.445.068) pour l'amener de son montant actuel de vingt sept millions cinq cent quatre vingt seize mille sept cent dix neuf Euros (EUR 27.596.719) à vingt neuf millions quarante et un mille sept cent quatre vingt sept Euros (EUR 29.041.787) par émission d'un million quatre cent quarante cinq mille soixante huit (1.445.068) nouvelles actions ordinaires de Classe W de la Société d'un Euro (EUR 1.00) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de cent quarante-quatre mille cinq cent six Euros et quatre-vingt Cents (EUR 144.506,80);

14. Approbation d'une augmentation du capital social de la Société pour un montant de deux cent quatre mille neuf cent soixante Euros (EUR 204.960) pour l'amener de son montant actuel de vingt neuf millions quarante et un mille sept cent quatre vingt sept Euros (EUR 29.041.787) à vingt neuf millions deux cent quatre six mille sept cent quarante sept Euros (EUR 29.246.747) par émission de deux cent quatre mille neuf cent soixante (204.960) nouvelles actions ordinaires de Classe M de la Société d'un Euro (EUR 1.00) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de vingt mille quatre cent quatre-vingt-seize Euros (EUR 20.496);

15. Approbation d'une augmentation du capital social de la Société pour un montant de deux cent cinquante cinq mille huit cent soixante Euros (EUR 255.860) pour l'amener de son montant actuel de vingt neuf millions deux cent quatre six mille sept cent quarante sept Euros (EUR 29.246.747) à vingt neuf millions cinq cent deux mille six cent sept Euros (EUR 29.502.607) par émission de deux cent cinquante cinq mille huit cent soixante (255.860) nouvelles actions ordinaires de Classe E de la Société d'un Euro (EUR 1.00) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-six Euros (EUR 25.586);

16. Approbation d'une augmentation du capital social de la Société pour un montant de cinquante cinq mille cent vingt huit Euros (EUR 55.128) pour l'amener de son montant actuel de vingt neuf millions cinq cent deux mille six cent sept Euros (EUR 29.502.607) à vingt neuf millions cinq cent cinquante sept mille sept cent trente cinq Euros (EUR 29.557.735) par émission de cinquante cinq mille cent vingt huit (55.128) nouvelles actions ordinaires de Classe C de la Société d'un Euro (EUR 1.00) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de cinq mille cinq cent douze Euros et quatre-vingt Cents (EUR 5.512,80);

17. Approbation d'une augmentation du capital social de la Société pour un montant de quatre vingt huit mille trois cent quatorze Euros (EUR 88.314) pour l'amener de son montant actuel de vingt neuf millions cinq cent cinquante sept mille sept cent trente cinq Euros (EUR 29.557.735) à vingt neuf millions six cent quarante six mille quarante neuf Euros (EUR 29.646.049) par émission de quatre vingt huit mille trois cent quatorze (88.314) nouvelles actions ordinaires de Classe N de la Société d'un Euro (EUR 1.00) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de huit mille huit cent trente et un Euros et quarante Cents (EUR 8.831,40);

18. Approbation d'une augmentation du capital social de la Société pour un montant de quarante sept mille quatre cent soixante quinze Euros (EUR 47.475) pour l'amener de son montant actuel de vingt neuf millions six cent quarante six mille quarante neuf Euros (EUR 29.646.049) à vingt neuf millions six cent quatre vingt treize mille cinq cents vingt quatre Euros (EUR 29.693.524) par émission de quarante sept mille quatre cent soixante quinze (47.475) nouvelles actions ordinaires de Classe L de la Société d'un Euro (EUR 1.00) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de quatre mille sept cent quarante-sept Euros et cinquante Cents (EUR 4.747.50);

19. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

20. Autorisation à accorder à tout gérant du gérant commanditaire de la Société afin d'exécuter toute action nécessaire ou incidente liée à l'enregistrement des augmentations et des réductions de capital de la Société mentionnées ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société,

21. Divers.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de prendre acte (i) de la distribution du dividende intérimaire d'un montant de neuf cent soixante deux mille cinq cent trente sept Euros et soixante dix huit cents (EUR 962.537,78) et (ii) du paiement de ce montant des réserves distribuables de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de (i) procéder à une réduction du capital de la Société pour un montant de cinquante et un mille huit Euros (EUR 51.008) afin de l'amener de son montant actuel de vingt trois millions neuf cent vingt deux mille six cent dix Euros (EUR 23.922.610) à vingt trois millions huit cent soixante et onze mille six cent deux Euros (EUR 23.871.602) par annulation de cinquante et un mille huit (51.008) actions ordinaires de Catégorie R de la Société d'un Euro (EUR 1,00) de valeur nominale chacune, (ii) réduire une partie de la réserve légale correspondante de cinq mille cent Euros et quatre-vingt-quatorze Cents (EUR 5.100,94).

L'assemblée générale extraordinaire décide maintenant d'allouer le prix de la réduction de capital correspondant de cinquante six mille cent huit Euros et quatre vingt quatorze Cents (EUR 56,108,94) aux réserves distribuables de la Société.

Actionnaires	Nombre d'actions de catégorie R annulé	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Allocation aux autres réserves distribuables (en EUR)
Assurance du Credit Mutuel VIE SA	-9,068	-9,068.00	-906.8	9,974.92
Assurances du Credit Mutuel Vie s.a.m.	-6,801	-6,801.00	-680.1	7,481.19
Assurances du Credit Mutuel IARD	-6,801	-6,801.00	-680.1	7,481.19
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-11,335	-11,335.00	-1,133.50	12,468.66
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun	-3,428	-3,428.00	-342.8	3,770.52
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun	-2,693	-2,693.00	-269.3	2,962.55
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado	-10,882	-10,882.00	-1,088.34	11,969.91
Total	-51,008	-51,008.00	-5,100.94	56,108.94

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de (i) procéder à une réduction du capital de la Société pour un montant de quatre vingt cinq mille deux cent quatre vingt quatre Euros (EUR 85.284) afin de l'amener de son montant actuel de vingt trois millions huit cent soixante et onze mille six cent deux Euros (EUR 23.871.602) à vingt trois millions sept cent quatre vingt six mille trois cent dix huit Euros (EUR 23.786.318) par annulation de quatre vingt cinq mille deux cent quatre vingt quatre (85.284) actions ordinaires de Catégorie B de la Société d'un Euro (EUR 1,00) de valeur nominale chacune, (ii) réduire une partie de la réserve légale correspondante de huit mille cinq cent vingt-huit Euros et quarante Cents (EUR 8.528,40).

L'assemblée générale extraordinaire décide maintenant d'allouer le prix de la réduction de capital correspondant de quatre vingt treize mille huit cent douze Euros et quarante Cents (EUR 93.812,40) aux réserves distribuables de la Société.

Actionnaires	Nombre d'actions de catégorie B annulé	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Allocation aux autres réserves distribuables (en EUR)
Assurance du Credit Mutuel VIE SA	-15,162	-15,162.00	-1,516.20	16,677.76
Assurances du Credit Mutuel Vie s.a.m.	-11,371	-11,371.00	-1,137.10	12,508.32
Assurances du Credit Mutuel IARD	-11,371	-11,371.00	-1,137.10	12,508.32
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-18,951	-18,951.00	-1,895.10	20,847.20
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun	-5,731	-5,731.00	-573.1	6,304.19
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun	-4,503	-4,503.00	-450.3	4,953.29
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado	-18,195	-18,195.00	-1,819.50	20,013.32
Total	-85,284	-85,284.00	-8,528.40	93,812.40

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de (i) procéder à une réduction du capital de la Société pour un montant de quatre vingt huit mille cent cinquante sept Euros (EUR 88.157) afin de l'amener de son montant actuel de vingt trois millions sept cent quatre vingt six mille trois cent dix huit Euros (EUR 23.786.318) à vingt trois millions six cent quatre vingt dix huit mille cent soixante et un Euros (EUR 23.698.161) par annulation de quatre vingt huit mille cent cinquante

sept (88.157) actions ordinaires de Catégorie K de la Société d'un Euro (EUR 1,00) de valeur nominale chacune, (ii) réduire une partie de la réserve légale correspondante de huit mille huit cent quinze Euros et soixante-dix Cents (EUR 8.815,70).

L'assemblée générale extraordinaire décide maintenant d'allouer le prix de la réduction de capital correspondant de quatre vingt seize mille neuf cent soixante douze Euros et soixante dix Cents (EUR 96.972,70) aux réserves distribuables de la Société.

Actionnaires	Nombre d'actions de catégorie K annulé	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Allocation aux autres réserves distribuables (en EUR)
Assurance du Credit Mutuel VIE SA	-15,672	-15,672.00	-1,567.20	17,239.59
Assurances du Credit Mutuel Vie s.a.m.	-11,754	-11,754.00	-1,175.40	12,929.69
Assurances du Credit Mutuel IARD	-11,754	-11,754.00	-1,175.40	12,929.69
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-19,591	-19,591.00	-1,959.10	21,549.49
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun	-5,924	-5,924.00	-592.4	6,516.57
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun	-4,655	-4,655.00	-465.5	5,120.16
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado	-18,807	-18,807.00	-1,880.70	20,687.51
Total	-88,157	-88,157.00	-8,815.70	96,972.70

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté cinq cent mille sept cent treize (500.713) actions ordinaires de Catégorie H, à la valeur de marché pour un montant de neuf cent quatre-vingt-cinq mille six cent trente huit Euros (EUR 985.638). L'assemblée générale décide maintenant de procéder à une réduction du (i) capital de la Société pour un montant de cinq cent mille sept cent treize Euros (EUR 500.713) afin de l'amener de son montant actuel de vingt trois millions six cent quatre vingt dix huit mille cent soixante et un Euros (EUR 23.698.161) à vingt trois millions cent quatre vingt dix sept mille quatre cent quarante huit Euros (EUR 23.197.448) par annulation de cinq cent mille sept cent treize (500.713) actions ordinaires auto-détenues de Catégorie H de la Société d'un Euro (EUR 1,00) de valeur nominale chacune, (ii) réduire une partie de la réserve légale correspondante de cinquante mille soixante et onze Euros et trente Cents (EUR 50.071,30).

En application de l'article 49-8, alinéa 5), de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée, tout montant alloué à la réserve spéciale constituée en raison de l'autodétention des actions susmentionnées et maintenant annulées en vertu des présentes devient distribuable aux actionnaires.

L'assemblée générale extraordinaire décide maintenant que (i) la différence entre la valeur comptable des actions annulées (la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat de quatre cent trente quatre mille huit cent cinquante trois Euros et soixante dix Cents (EUR 434.853,70) sera payé des réserves distribuables de la Société et (ii) le prix de rachat correspondant de neuf cent quatre vingt cinq mille six cent trente huit Euros (EUR 985.638) sera crédité à la dette des actionnaires (la «Dette des Actionnaires»).

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une augmentation du capital de la Société pour un montant d'un million huit cent quatre vingt douze mille neuf cent quarante six Euros (EUR 1.892.946) afin de l'amener de son montant actuel de vingt trois millions cent quatre vingt dix sept mille quatre cent quarante huit Euros (EUR 23.197.448) à vingt cinq millions quatre vingt dix mille trois cent quatre vingt quatorze Euros (EUR 25.090.394) par émission d'un million huit cent quatre vingt douze mille neuf cent quarante six (1.892.946) nouvelles actions ordinaires de Catégorie S de la Société d'un Euro (EUR 1,00) de valeur nominale chacune pour un prix de souscription de deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent soixante-dix-huit Euros et treize Cents (EUR 2.497.778,13) incluant une prime d'émission de six cent quatre mille huit cent-trente-deux Euros et treize Cents (EUR 604.832,13) à allouer ensuite à (i) la réserve légale pour un montant de cent quatre-vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-quatorze Euros et soixante Cents (EUR 189.294,60) et (ii) aux autres réserves distribuables de la Société pour quatre cent quinze mille cinq cent trente-sept Euros et cinquante-trois Cents (EUR 415.537,53).

L'assemblée générale extraordinaire décide que le prix total de souscription de deux million quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent soixante-dix-huit Euros et treize Cents (EUR 2.497.778,13) sera entièrement payé par un apport en nature consistant en la conversion d'une part des Dettes des Actionnaires pour le même montant comme suit:

145045

Actionnaires	Nombre d'actions de catégorie S souscrit	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Allocation aux autres réserves distribuables (en EUR)	Prix de souscription à payer des Dette des Actionnaires (en EUR)
Assurance du Credit Mutuel VIE SA	336,524	336,524.00	33,652.40	73,873.34	-444,049.74
Assurances du Credit Mutuel Vie s.a.m.	252,393	252,393.00	25,239.30	55,405.00	-333,037.30
Assurances du Credit Mutuel IARD	252,393	252,393.00	25,239.30	55,405.00	-333,037.30
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	420,654	420,654.00	42,065.40	92,341.68	-555,061.08
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun	127,206	127,206.00	12,720.60	27,924.12	-167,850.72
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun	99,948	99,948.00	9,994.80	21,940.38	-131,883.18
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado	403,828	403,828.00	40,382.80	88,648.01	-532,858.81
Total	1,892,946	1,892,946.00	189,294.60	415,537.53	-2,497 778.13

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une augmentation du capital de la Société pour un montant de quarante-sept mille trois cent vingt cinq Euros (EUR 47.325) afin de l'amener de son montant actuel de vingt cinq millions quatre vingt dix mille trois cent quatre vingt quatorze Euros (EUR 25.090.394) à vingt cinq millions cent trente sept mille sept cent dix neuf Euros (EUR 25.137.719) par émission de quarante sept mille trois cent vingt cinq (47.325) nouvelles actions ordinaires de Classe I de la Société d'un Euro (EUR 1,00) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de quatre mille sept cent trente-deux Euros et cinquante Cents (EUR 4.732,50).

L'assemblée générale extraordinaire décide d'autre part d'allouer la prime d'émission pour un montant de quatre mille sept cent trente-deux Euros et cinquante Cents (EUR 4.732,50) à la réserve légale de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire décide que le prix total de souscription de cinquante deux mille cinquante sept Euros et cinquante Cents (EUR 52.057.50) sera entièrement payé par un apport en nature consistant en la conversion d'une part des Dettes des Actionnaires pour le même montant comme suit:

Actionnaires	Nombre d'actions de catégorie I souscrit	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Prix de souscription à payer des Dette des Actionnaires (en EUR))
Assurance du Credit Mutuel VIE SA	8,413	8,413.00	841.3	-9,254.30
Assurances du Credit Mutuel Vie s.a.m.	6,310	6,310.00	631	-6,941.00
Assurances du Credit Mutuel IARD	6,310	6,310.00	631	-6,941.00
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	10,517	10,517.00	1 051.70	-11,568.70
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun	3,180	3,180.00	318	-3,498.00
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun	2,499	2,499.00	249.9	-2,748.90
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado	10,096	10,096.00	1 009.60	-11,105.60
Total	47,325	47,325.00	4,732.50	-52,057.50

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une augmentation du capital de la Société pour un montant de soixante-treize mille six cent soixante et onze Euros (EUR 73.671) afin de l'amener de son montant actuel de vingt cinq millions cent trente sept mille sept cent dix neuf Euros (EUR 25.137.719) à vingt cinq millions deux cent onze mille trois cent quatre vingt dix Euros (EUR 25.211.390) par émission de soixante treize mille six cent soixante et onze (73.671) nouvelles actions ordinaires de Classe Q de la Société d'un Euro (EUR 1,00) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de sept mille sept trois cent soixante-sept Euros et dix Cents (EUR 7.367,10).

L'assemblée générale extraordinaire décide d'autre part d'allouer la prime d'émission pour un montant de sept mille trois cent soixante-sept Euros et dix Cents (EUR 7.367,10) à la réserve légale de la Société.

L'assemblée générale décide que le prix total de souscription de quatre vingt un mille trente huit Euros et dix Cents (EUR 81.038,10) sera entièrement payé par un apport en nature consistant en la conversion d'une part des Dettes des Actionnaires pour le même montant comme suit:

Actionnaires	Nombre d'actions de catégorie Q souscrit	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Prix de souscription à payer des Dette des Actionnaires (en EUR))
Assurance du Credit Mutuel VIE SA	13,097	13,097.00	1,309.70	-14,406.70
Assurances du Credit Mutuel Vie s.a.m.	9,823	9,823.00	982.3	-10,805.30
Assurances du Credit Mutuel IARD	9,823	9,823.00	982.3	-10,805.30
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	16,371	16,371.00	1,637.10	-18,008.10
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun	4,951	4,951.00	495.1	-5,446.10
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun	3,890	3,890.00	389	-4,279.00
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado	15,716	15,716.00	1,571.60	-17,287.60
Total	73,671	73,671.00	7,367.10	-81,038.10

Neuvième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une augmentation du capital de la Société pour un montant de quatre cent trente et un mille huit cent soixante sept Euros (EUR 431.867) afin de l'amener de son montant actuel de vingt cinq millions deux cent onze mille trois cent quatre vingt dix Euros (EUR 25.211.390) à vingt cinq millions six cent quarante trois mille deux cent cinquante sept Euros (EUR 25.643.257) par émission de quatre cent trente et un mille huit cent soixante sept (431.867) nouvelles actions ordinaires de Classe T de la Société d'un Euro (EUR 1,00) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de quarante trois mille cent quatre vingt six Euros et soixante dix Cents (EUR 43.186,70).

L'assemblée générale extraordinaire décide d'autre part d'allouer la prime d'émission pour un montant de quarante trois mille cent quatre vingt six Euros et soixante dix Cents (EUR 43.186,70) à la réserve légale de la Société. L'assemblée générale extraordinaire décide que le prix total de souscription de quatre cent soixante quinze mille cinquante trois Euros et soixante dix Cents (EUR 475.053,70) sera entièrement payé par un apport en nature consistant en la conversion d'une part des Dettes des Actionnaires pour le même montant comme suit:

Actionnaires	Nombre d'actions de catégorie T souscrit	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Prix de souscription à payer des Dette des Actionnaires (en EUR))
Assurance du Credit Mutuel VIE SA	76,776	76,776.00	7,677.60	-84,453.60
Assurances du Credit Mutuel Vie s.a.m.	57,582	57,582.00	5,758.20	-63,340.20
Assurances du Credit Mutuel IARD	57,582	57,582.00	5,758.20	-63,340.20
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	95,971	95,971.00	9,597.10	-105,568.10
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun	29,021	29,021.00	2,902.10	-31,923.10
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun	22,803	22,803.00	2,280.30	-25,083.30
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado	92,132	92,132.00	9,213.20	-101,345.20
Total	431,867	431,867.00	43,186.70	-475,053.70

Dixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une augmentation du capital de la Société pour un montant de trente-six mille deux cent soixante quinze Euros (EUR 36.275) afin de l'amener de son montant actuel de vingt cinq millions six cent quarante trois mille deux cent cinquante sept Euros (EUR 25.643.257) à vingt cinq millions six cent

soixante dix neuf mille cinq cent trente deux Euros (EUR 25.679.532) par émission de trente six mille deux cent soixante quinze (36.275) nouvelles actions ordinaires de Classe R de la Société d'un Euro (EUR 1,00) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de trois mille six cent vingt-huit Euros et cinquante-six Cents (EUR 3.628,56).

L'assemblée générale extraordinaire décide d'autre part d'allouer la prime d'émission pour un montant de trois mille six cent vingt-huit Euros et cinquante-six Cents (EUR 3.628,56) à la réserve légale de la Société. L'assemblée générale extraordinaire décide que le prix total de souscription de trente neuf mille neuf cent trois Euros et cinquante six Cents (EUR 39.903,56) sera entièrement payé par un apport en nature consistant en la conversion d'une part des Dettes des Actionnaires pour le même montant comme suit:

Actionnaires	Nombre d'actions de catégorie R souscrit	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Prix de souscription à payer des Dette des Actionnaires (en EUR))
Assurance du Credit Mutuel VIE SA	6,449	6,449.00	644.9	-7,093.90
Assurances du Credit Mutuel Vie s.a.m.	4,837	4,837.00	483.7	-5,320.70
Assurances du Credit Mutuel IARD	4,837	4,837.00	483.7	-5,320.70
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	8,061	8,061.00	806.1	-8,867.10
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun	2,438	2,438.00	243.8	-2,681.80
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun	1,915	1,915.00	191.5	-2,106.50
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado	7,738	7,738.00	774.86	-8,512.86
Total	36,275	36,275.00	3,628.56	-39,903.56

Onzième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une augmentation du capital de la Société pour un montant d'un million douze mille cent vingt-sept Euros (EUR 1.012.127) afin de l'amener de son montant actuel de vingt cinq millions six cent soixante dix neuf mille cinq cent trente deux Euros (EUR 25.679.532) à vingt six millions six cent quatre vingt onze mille six cent cinquante neuf Euros (EUR 26.691.659) par émission d'un million douze mille cent vingt sept (1.012.127) nouvelles actions ordinaires de Classe U de la Société d'un Euro (EUR 1,00) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de cent un mille deux cent douze Euros et soixante-dix Cents (EUR 101.212,70).

L'assemblée générale extraordinaire décide d'autre part d'allouer la prime d'émission pour un montant de cent un mille deux cent douze Euros et soixante-dix Cents (EUR 101.212,70) à la réserve légale de la Société. L'assemblée générale extraordinaire décide que le prix total de souscription d'un million cent treize mille trois cent trente neuf Euros et soixante dix Cents (EUR 1.113.339,70) sera entièrement payé par un apport en nature consistant en la conversion d'une part des Dettes des Actionnaires pour le même montant comme suit:

Actionnaires	Nombre d'actions de catégorie U souscrit	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Prix de souscription à payer des Dette des Actionnaires (en EUR))
Assurance du Credit Mutuel VIE SA	179,934	179,934.00	17,993.40	-197,927.40
Assurances du Credit Mutuel Vie s.a.m.	134,950	134,950.00	13,495.00	-148,445.00
Assurances du Credit Mutuel IARD	134,950	134,950.00	13,495.00	-148,445.00
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	224,917	224,917.00	22,491.70	-247,408.70
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun	68,015	68,015.00	6,801.50	-74,816.50
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun	53,440	53,440.00	5,344.00	-58,784.00
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado	215,921	215,921.00	21,592.10	-237,513.10
Total	1,012,127	1,012,127.00	101,212.70	-1,113 339.70

Douzième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une augmentation du capital de la Société pour un montant de neuf cent cinq mille soixante Euros (EUR 905.060) afin de l'amener de son montant actuel de vingt six millions six cent quatre vingt onze mille six cent cinquante neuf Euros (EUR 26.691.659) à vingt sept millions cinq cent quatre vingt seize mille sept cent dix neuf Euros (EUR 27.596.719) par émission de neuf cent cinq mille soixante (905.060) nouvelles actions ordinaires de Classe V de la Société d'un Euro (EUR 1,00) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de quatre-vingt-dix mille cinq cent six Euros (EUR 90.506).

L'assemblée générale extraordinaire décide d'autre part d'allouer la prime d'émission pour un montant de quatre-vingt-dix mille cinq cent six Euros (EUR 90.506) à la réserve légale de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire décide que le prix total de souscription de neuf cent quatre vingt quinze mille cinq cent soixante six Euros (EUR 995.566) sera entièrement payé par un apport en nature consistant en la conversion d'une part des Dettes des Actionnaires pour le même montant comme suit:

Actionnaires	Nombre d'actions de catégorie V souscrit	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Prix de souscription à payer des Dette des Actionnaires (en EUR))
Assurance du Credit Mutuel VIE SA	160,900	160,900.00	16,090.00	-176,990.00
Assurances du Credit Mutuel Vie s.a.m.	120,675	120,675.00	12,067.50	-132,742.50
Assurances du Credit Mutuel IARD	120,675	120,675.00	12,067.50	-132,742.50
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	201,124	201,124.00	20,112.40	-221,236.40
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun	60,820	60,820.00	6,082.00	-66,902.00
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun	47,787	47,787.00	4,778.70	-52,565.70
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado	193,079	193,079.00	19,307.90	-212,386.90
Total	905,060	905,060.00	90,506.00	-995,566.00

Treizième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une augmentation du capital de la Société pour un montant d'un million quatre cent quarante-cinq mille soixante-huit Euros (EUR 1.445.068) afin de l'amener de son montant actuel de vingt sept millions cinq cent quatre vingt seize mille sept cent dix neuf Euros (EUR 27.596.719) à vingt neuf millions quarante et un mille sept cent quatre vingt sept Euros (EUR 29.041.787) par émission d'un million quatre cent quarante cinq mille soixante huit (1.445.068) nouvelles actions ordinaires de Classe W de la Société d'un Euro (EUR 1,00) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de cent quarante-quatre mille cinq cent six Euros et quatre-vingt Cents (EUR 144.506,80).

L'assemblée générale extraordinaire décide d'autre part d'allouer la prime d'émission pour un montant de cent quarante-quatre mille cinq cent six Euros et quatre-vingt Cents (EUR 144.506,80) à la réserve légale de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire décide que le prix total de souscription d'un million cinq cent quatre vingt neuf mille cinq cent soixante quatorze Euros et quatre-vingt Cents (EUR 1.589.574,80) sera entièrement payé par un apport en nature consistant en la conversion d'une part des Dettes des Actionnaires pour le même montant comme suit:

Actionnaires	Nombre d'actions de catégorie W souscrit	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Prix de souscription à payer des Dette des Actionnaires (en EUR))
Assurance du Credit Mutuel VIE SA	256,901	256,901.00	25,690.10	-282,591.10
Assurances du Credit Mutuel Vie s.a.m.	192,676	192,676.00	19,267.60	-211,943.60
Assurances du Credit Mutuel IARD	192,676	192,676.00	19,267.60	-211,943.60
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	321,127	321,127.00	32,112.70	-353,239.70
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun	97,109	97,109.00	9,710.90	-106,819.90
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun	76,299	76,299.00	7,629.90	-83,928.90
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de	308,280	308,280.00	30,828.00	-339,108.00

Regimen Simplificado				
Total	1,445,068	1,445,068.00	144,506.80	-1,589 574.80

Quatorzième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une augmentation du capital de la Société pour un montant de deux cent quatre mille neuf cent soixante Euros (EUR 204.960) afin de l'amener de son montant actuel de vingt neuf millions quarante et un mille sept cent quatre vingt sept Euros (EUR 29.041.787) à vingt neuf millions deux cent quatre six mille sept cent quarante sept Euros (EUR 29.246.747) par émission de deux cent quatre mille neuf cent soixante (204.960) nouvelles actions ordinaires de Classe M de la Société d'un Euro (EUR 1,00) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de vingt mille quatre cent quatre-vingt-seize Euros (EUR 20.496).

L'assemblée générale extraordinaire décide d'autre part d'allouer la prime d'émission pour un montant de vingt mille quatre cent quatre-vingt-seize Euros (EUR 20.496) à la réserve légale de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire décide que le prix total de souscription de deux cent vingt-cinq mille quatre cent cinquante-six Euros (EUR 225.456) sera entièrement payé par un apport en nature consistant en (i) la conversion d'une part pour un montant de cent quarante cinq mille deux cent trente cinq Euros et quatre vingt dix neuf Cents (EUR 145.235,99) des Dettes des Actionnaires et (ii) d'une part des réserves distribuables pour un montant de quatre vingt mille deux cent vingt Euros et un Cent (EUR 80.220,01) comme suit:

Actionnaires	Nombre d'actions de catégorie M souscrit	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Prix de souscription à payer des autres réserves distribuables (en EUR)	Prix de souscription à payer des Dette des Actionnaires (en EUR)
Assurance du Credit Mutuel VIE SA	36,437	36,437.00	3,643.70	-14,261.34	-25,819.36
Assurances du Credit Mutuel Vie s.a.m.	27,328	27,328.00	2,732.80	-10,696.00	-19,364.80
Assurances du Credit Mutuel IARD	27,328	27,328.00	2,732.80	-10,696.00	-19,364.80
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	45,547	45,547.00	4,554.70	-17,826.67	-32,275.03
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun	13,773	13,773.00	1,377.30	-5,390.78	-9,759.52
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun	10,822	10,822.00	1,082.20	-4,235.62	-7,668.58
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado	43,725	43,725.00	4,372.50	-17,113.60	-30,983.90
Total	204,960	204,960.00	20,496.00	-80,220.01	-145,235.99

Quinzième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une augmentation du capital de la Société pour un montant de deux cent cinquante cinq mille huit cent soixante Euros (EUR 255.860) afin de l'amener de son montant actuel de vingt neuf millions deux cent quatre six mille sept cent quarante sept Euros (EUR 29.246.747) à vingt neuf millions cinq cent deux mille six cent sept Euros (EUR 29.502.607) par émission de deux cent cinquante cinq mille huit cent soixante (255.860) nouvelles actions ordinaires de Classe E de la Société d'un Euro (EUR 1,00) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-six Euros (EUR 25.586).

L'assemblée générale extraordinaire décide d'autre part d'allouer la prime d'émission pour un montant de vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-six Euros (EUR 25.586) à la réserve légale de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire décide que le prix total de souscription de deux cent quatre-vingt et un mille quatre cent quarante-six Euros (EUR 281.446) sera entièrement payé par un apport en nature consistant en (i) la conversion d'une part pour un montant de quatre mille trente six Euros et soixante Cents (EUR 4.036,60) des Dettes des Actionnaires et (ii) d'une part des réserves distribuables pour un montant de deux cent soixante sept mille quatre cent neuf Euros et quarante Cents (EUR 277.409,40) comme suit:

Actionnaires	Nombre d'actions de catégorie E souscrit	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Prix de souscription à payer des autres réserves	Prix de souscription à payer des Dette des Actionnaires (en EUR)
--------------	--	---	--	--	--

				distribuables (en EUR)	
Assurance du Credit Mutuel VIE					
SA	45,486	45,486.00	4,548.60	-49,317.23	-717.37
Assurances du Credit Mutuel Vie					
s.a.m.	34,115	34,115.00	3,411.50	-36,987.92	-538.58
Assurances du Credit Mutuel					
IARD	34,115	34,115.00	3,411.50	-36,987.92	-538.58
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	56,858	56,858.00	5,685.80	-61,646.53	-897.27
Altamar Buyout Global II, FCR, de					
Regimen Comun	17,194	17,194.00	1,719.40	-18,641.91	-271.49
Altamar Buyout Global III, FCR, de					
Regimen Comun	13,509	13,509.00	1,350.90	-14,647.22	-212.68
Altamar Secondary Opportunities IV,					
FCR, de Regimen Simplificado	54,583	54,583.00	5,458.30	-59,180.67	-860.63
Total	255,860	255,860.00	25,586.00	-277,409.40	-4,036.60

Seizième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une augmentation du capital de la Société pour un montant de cinquante cinq mille cent vingt huit Euros (EUR 55.128) afin de l'amener de son montant actuel de son montant actuel de vingt neuf millions cinq cent deux mille six cent sept Euros (EUR 29.502.607) à vingt neuf millions cinq cent cinquante sept mille sept cent trente cinq Euros (EUR 29.557.735) par émission de cinquante cinq mille cent vingt huit (55.128) nouvelles actions ordinaires de Classe C de la Société d'un Euro (EUR 1,00) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de cinq mille cinq cent douze Euros et quatre-vingt Cents (EUR 5.512,80).

L'assemblée générale extraordinaire décide d'autre part d'allouer la prime d'émission pour un montant de cinq mille cinq cent douze Euros et quatre-vingt Cents (EUR 5.512,80) à la réserve légale de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire décide que le prix total de souscription de soixante mille six cent quarante Euros et quatre-vingt Cents (EUR 60.640,80) sera entièrement payé par un apport en nature consistant en (i) la conversion d'une part pour un montant de cinquante quatre mille trois cent dix Euros (EUR 54.310) des Dettes des Actionnaires et (ii) d'une part des réserves distribuables pour un montant de six mille trois cent trente Euros et quatre vingt Cents (EUR 6.330,80) comme suit:

Actionnaires	Nombre d'actions de catégorie C souscrit	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Prix de souscription à payer des autres réserves distribuables (en EUR)	Prix de souscription à payer des Dettes des Actionnaires (en EUR)
Assurance du Credit Mutuel VIE					
SA	9,801	9,801.00	980.1	-1,125.48	-9,655.62
Assurances du Credit Mutuel Vie					
s.a.m.	7,350	7,350.00	735	-844.11	-7,240.89
Assurances du Credit Mutuel					
IARD	7,350	7,350.00	735	-844.11	-7,240.89
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	12,251	12,251.00	1,225.10	-1,406.84	-12,069.26
Altamar Buyout Global II, FCR, de					
Regimen Comun	3,705	3,705.00	370.5	-425.43	-3,650.07
Altamar Buyout Global III, FCR, de					
Regimen Comun	2,910	2,910.00	291	-334.26	-2,866.74
Altamar Secondary Opportunities IV,					
FCR, de Regimen Simplificado	11,761	11,761.00	1,176.10	-1,350.57	-11,586.53
Total	55,128	55,128.00	5,512.80	-6,330.80	-54,310.00

Dix Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une augmentation du capital de la Société pour un montant de quatre vingt huit mille trois cent quatorze Euros (EUR 88.314) afin de l'amener de son montant actuel de son montant actuel de vingt neuf millions cinq cent cinquante sept mille sept cent trente cinq Euros (EUR 29.557.735) à vingt neuf

millions six cent quarante six mille quarante neuf Euros (EUR 29.646.049) par émission de quatre vingt huit mille trois cent quatorze (88.314) nouvelles actions ordinaires de Classe N de la Société d'un Euro (EUR 1,00) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de huit mille huit cent trente et un Euros et quarante Cents (EUR 8.831,40).

L'assemblée générale extraordinaire décide d'autre part d'allouer la prime d'émission pour un montant de huit mille huit cent trente et un Euros et quarante Cents (EUR 8.831,40) à la réserve légale de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire décide que le prix total de souscription de quatre vingt dix sept mille cent quarante cinq Euros et quarante Cents (EUR 97.145.40) sera entièrement payé par un apport en nature consistant en la conversion pour le même montant des réserves distribuables comme suit:

Actionnaires	Nombre d'actions de catégorie N souscrit	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Prix de souscription à payer des autres réserves distribuables (en EUR)
Assurance du Credit Mutuel VIE SA	15,700	15,700.00	1,570.00	-17,270.29
Assurances du Credit Mutuel Vie s.a.m.	11,775	11,775.00	1,177.50	-12,952.72
Assurances du Credit Mutuel IARD	11,775	11,775.00	1,177.50	-12,952.72
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	19,625	19,625.00	1,962.50	-21,587.88
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun	5,935	5,935.00	593.5	-6,528.17
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun	4,663	4,663.00	466.3	-5,129.28
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado	18,841	18,841.00	1,884.10	-20,724.34
Total	88,314	88,314.00	8,831.40	-97,145.40

Dix Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une augmentation du capital de la Société pour un montant de quarante sept mille quatre cent soixante quinze Euros (EUR 47.475) afin de l'amener de son montant actuel de vingt neuf millions six cent quarante six mille quarante neuf Euros (EUR 29.646.049) à vingt neuf millions six cent quatre vingt treize mille cinq cent vingt quatre Euros (EUR 29.693.524) par émission de quarante sept mille quatre cent soixante quinze (47.475) nouvelles actions ordinaires de Classe L de la Société d'un Euro (EUR 1,00) de valeur nominale chacune avec une prime d'émission de quatre mille sept cent quarante-sept Euros et cinquante Cents (EUR 4.747,50).

L'assemblée générale extraordinaire décide d'autre part d'allouer la prime d'émission pour un montant de quatre mille sept cent quarante-sept Euros et cinquante Cents (EUR 4.747,50) à la réserve légale de la Société. L'assemblée générale extraordinaire décide que le prix total de souscription de cinquante deux mille deux cent vingt deux Euros et cinquante Cents (EUR 52.222.50) sera entièrement payé par un apport en nature consistant en la conversion pour le même montant des réserves distribuables comme suit:

Actionnaires	Nombre d'actions de catégorie N souscrit	Valeur nominale correspondante (en EUR)	Réserve légale correspondante (en EUR)	Prix de souscription à payer des autres réserves distribuables (en EUR)
Assurance du Credit Mutuel VIE SA	8,440	8,440.00	844	-9,284.00
Assurances du Credit Mutuel Vie s.a.m.	6,330	6,330.00	633	-6,963.00
Assurances du Credit Mutuel IARD	6,330	6,330.00	633	-6,963.00
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	10,551	10,551.00	1,055.10	-11,605.00
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun	3,190	3,190.00	319	-3,509.35
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun	2,507	2,507.00	250.7	-2,757.35
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado	10,127	10,127.00	1,012.70	-11,140.80
Total	47,475	47,475.00	4,747.50	-52,222.50

Souscriptions - Libérations

Est alors intervenu chaque actionnaire commanditaire de la Société, tous représentés par Fatima Lahmer en vertu de sept (7) procurations données en novembre 2013 et qui, signées ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Ledit mandataire a déclaré ce qui suit, relativement à chacun de ses mandants:

Assurance du Credit Mutuel VIE SA a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions S, I, Q, T, R, U, V, W M, E C, N et L énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves distribuables, au montant total d'un million deux cent cinquante-deux mille neuf cent cinquante-huit Euros et quatre-vingt cents (EUR 1.252.958,80);

Assurances du Credit Mutuel IARD a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions S, I, Q, T, R, U, V, W M, E C, N et L énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves distribuables, au montant total de neuf cent trente-neuf mille sept cent dix-neuf Euros et soixante-cinq cents (EUR 939.719,65). Assurances du Credit Mutuel s.a.m. a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions S, I, Q, T, R, U, V, W M, E C, N et L énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves distribuables, au montant total de neuf cent trente-neuf mille sept cent dix-neuf Euros et soixante-cinq cents (EUR 939.719,65). Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions S, I, Q, T, R, U, V, W M, E C, N et L énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves distribuables, au montant total de quatre cent soixante-treize mille six cent dix-neuf Euros et dix-huit cents (EUR 473.619,18);

Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions S, I, Q, T, R, U, V, W M, E C, N et L énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves distribuables, au montant total de trois cent soixante-douze mille cent vingt-sept Euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 372.127,85);

Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions S, I, Q, T, R, U, V, W M, E C, N et L énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves distribuables, au montant total d'un million cinq cent trois mille cinq cent quarante-huit Euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 1.503.548,79);

LTG Capital Invest (Ireland) Ltd. a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions S, I, Q, T, R, U, V, W M, E C, N et L énoncé dans les résolutions précédentes, et vouloir les libérer par apport en nature en valeur nominale, allocation à la réserve légale, et le cas échéant, allocation aux autres réserves distribuables, au montant total d'un million cinq cent soixante-six mille deux cent Euros et seize cents (EUR 1.566.200,16);

La preuve de la valeur et de l'existence de la créance susmentionnée a été donnée au notaire par la remise d'un original du rapport de l'apport en nature de Audit Conseil S.à r.l., auditeur indépendant (réviseur d'entreprises), dont la conclusion est la suivante:

"Basé sur ce qui a été développé et décrit ci-dessus, rien n'a attiré notre attention qui nous porte à croire que la valeur de l'apport en nature ne correspond pas au moins en son nombre et en sa valeur aux nouvelles actions à émettre avec le total des réserves légales et autres réserves comme décrit ci-dessus"

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera joint au présent acte afin d'être enregistré avec ce dernier.

Dix Neuvième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article six (6) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société a un capital souscrit de vingt-neuf millions six cent quatre-vingt-treize mille cinq cent vingt-quatre euros (EUR 29.693.524) représenté par une (1) action de commandité A, trois cent soixante-dix neuf mille cent quinze (379.115) actions ordinaires de Classe B, deux millions quatre cent soixante huit mille huit cent quatre vingt six (2.468.886) actions ordinaires de Classe C, dix neuf mille cinq cent quatre vingt six (19.586) actions ordinaires de Classe D, trois millions quatre cent trente et un mille neuf cent vingt et un (3.431.921) actions ordinaires de Classe E, deux cent quarante-cinq mille huit cent quatre-vingt-sept (245.887) actions ordinaires de Classe G, sept cent soixante dix mille quatre cent quatre vingt huit (770.488) actions ordinaires de Classe H, deux millions dix neuf mille deux cent quatre-vingt-treize (2.019.293) actions ordinaires de Classe I, deux millions quatre cent vingt neuf mille deux cent trente (2.429.230) actions ordinaires de Classe J, un million cinq cent quatre mille cinq cent soixante six (1.504.566) actions ordinaires de Classe K, deux millions huit cent quatre vingt sept mille sept cent cinquante sept (2.887.757) actions ordinaires de Classe L, deux millions deux cent trente neuf mille neuf cent quarante-huit (2.239.948) actions ordinaires de Classe M, huit cent trente trois mille quarante huit (833.048) actions ordinaires de Classe N, un million quatre cent quatre vingt treize mille quatre cent (1.493.400) actions ordinaires de Classe O, un million cinquante-trois mille huit cent quatre-vingt-huit (1.053.888)

actions ordinaires de Classe P, un million trois cent soixante quatre mille quatre cent soixante six (1.364.466) actions ordinaires de Classe Q, huit cent soixante-quatre mille neuf cent soixante seize (864.976) actions ordinaires de Classe R, un million huit cent quatre vingt douze mille neuf cent quarante six (1.892.946) actions ordinaires de Classe S, quatre cent trente et un mille huit cent soixante sept (431.867) actions ordinaires de Classe T, un million douze mille cent vingt sept (1.012.127) actions ordinaires de Classe U, neuf cent cinq mille soixante (905.060) actions ordinaires de Classe V, un million quatre cent quarante cinq mille soixante huit (1.445.068) actions ordinaires de Classe W, toutes nominatives et d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. Les Actions Ordinaires de Classe B, de Classe C, de Classe D, de Classe E, de Classe F, de Classe G, de Classe H, de Classe I, de Classe J, de Classe K, de Classe L, de Classe M, de Classe N, de Classe O, de Classe P, de Classe Q, de Classe R ensemble avec les actions ordinaires d'autres classes qui pourront être émises dans le futur seront dénommées ci-après les «Actions Ordinaires». Les Actions Ordinaires ainsi que l'Action de Commandité A seront dénommées ci-après une «action» ou les «actions».

Vingtième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accorder une autorisation à tout gérant du gérant commandité de la Société, d'exécuter toute action nécessaire ou incidente liée à l'enregistrement des réductions et augmentation de capital de la Société mentionnées ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et rémunération et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à la somme de huit mille euros.

Pouvoir

Les parties comparantes donnent par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'Etude du notaire soussigné, agissant individuellement à corriger, rectifier, ratifier et signer toute erreur, omission ou fautes de frappes au présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi. En cas de divergences entre les sommes écrites en chiffres et en toutes lettres, les sommes écrites en chiffres seront déterminantes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date du jour mentionné au début du document.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, lesdites personnes ont signé avec le notaire le présent acte, aucun actionnaire n'exprimant le désir de signer.

Signé: Mokhnache, Lahmer, Frank, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 novembre 2013. Relation: RED/2013/1965. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 21 novembre 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013163348/1466.

(130199196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

agracontrol s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 17, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.076.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013151513/10.

(130186364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Pinder Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152042/9.

(130185511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

ProLogis France V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.528.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152051/9.

(130185905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

ProLogis France XXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152052/9.

(130185904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

ProLogis France XXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152053/9.

(130185906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

ProLogis France LII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152049/9.

(130185907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

ProLogis Czech Republic III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.910.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152047/9.

(130185902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Prelor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4350 Esch-sur-Alzette, 2A, rue Wurth-Paquet.

R.C.S. Luxembourg B 150.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152074/9.

(130186302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

ProLogis France XXVI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152075/9.

(130185903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

ProLogis UK IX Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152076/9.

(130185901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Prom-Sca Constructions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 10, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 35.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152077/9.

(130186251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Petsitting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6850 Manternach, 2B, op der Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152064/9.

(130186144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Pasta Express s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152058/9.

(130185714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

N.E.I. Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 83.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013151988/9.

(130186155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

N.E.I. Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 83.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013151987/9.

(130186154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

New Star Global Property Management (Luxembourg Five) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 121.795.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013151994/9.

(130185598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

New Star Global Property Management (Luxembourg Four) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 121.796.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013151995/9.

(130185596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

New Star Global Property Management (Luxembourg Three) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.270.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013151996/9.

(130185599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Opportunity Fund III Property XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.386.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152017/9.

(130186296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Opportunity Fund III Property XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.372.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152018/9.

(130186297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.
